

À propos de la Trousse de démarrage

Cet outil est conçu pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada à mettre en œuvre la *Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire*, une norme d'application volontaire.

Trois maladies mentales sur quatre sont initialement diagnostiquées entre 16 et 24 ans, une période où bien des gens effectuent ou terminent leurs études postsecondaires. En 2020, la pandémie de COVID-19 a aggravé les problèmes dont souffraient déjà de nombreux étudiants, tout en compliquant la tâche aux établissements cherchant à leur venir en aide.

La Norme a été créée pour répondre à ces besoins et aider les établissements postsecondaires à mettre en place des environnements favorables à la santé mentale et au bien-être des étudiants. S'inspirant du succès de la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*, elle propose aux établissements postsecondaires un cadre et des principes directeurs pour l'élaboration de politiques, de procédures et de pratiques favorisant la santé mentale et le bien-être des étudiants, et ce, durant la pandémie de COVID-19 et à l'avenir.

Les établissements postsecondaires sont invités à utiliser cette Trousse de démarrage pour se donner un premier élan dans l'application de la Norme.



Table des matières

Obtenez votre exemplaire de la Norme aujourd’hui!	4
Un cadre pour promouvoir la santé mentale des étudiants	5
Entreprendre le processus	7
POUR COMMENCER : Télécharger la Norme et obtenir l’adhésion des intervenants concernés	8
ENSUITE : Évaluer et planifier	11
EN CONTINU : Mettre en œuvre, évaluer et continuellement améliorer	14
Un grand pas vers la santé mentale et le bien-être des étudiants	17
Outils et ressources	18
Guide de référence rapide	20
Que contient la Norme?	21
Ce qui a changé depuis la COVID-19	24
Les phases de mise en œuvre	27

Obtenez votre exemplaire de la Norme aujourd'hui!

[Téléchargez la Norme](#) à partir du site web du Groupe CSA et trouvez des ressources et du soutien additionnels auprès de la [Communauté CSA](#).



Remarque concernant la Norme

La Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire est la première du genre au monde. Sous l'égide de la Commission de la santé mentale du Canada, en collaboration avec le Groupe CSA, elle a été élaborée à la lumière de vastes consultations, de recherches et de dialogues avec des étudiants, des administrateurs d'établissements d'enseignement postsecondaire et des personnes ayant une expérience présente ou antérieure de maladie mentale. La Norme a été rédigée par un comité technique reposant sur une large représentation des parties prenantes, selon une approche équilibrée. Elle vise à compléter le travail déjà accompli par de nombreux établissements dans ce domaine ainsi qu'à inspirer ceux-ci à prendre des mesures additionnelles.

Un soutien accru dans vos efforts d'application de la Norme

Le « Centre of Outreach, Resources and Engagement (CORE) » de la Communauté CSA est un regroupement virtuel collaboratif où les établissements postsecondaires peuvent partager les pratiques exemplaires et les ressources auxquelles ils ont recours dans la mise en œuvre de la Norme.

Le CORE offre également des ressources additionnelles mises au point par le comité technique qui a créé la Norme, de même que de la documentation générale sur la santé mentale des étudiants : ouvrages, fils de discussion, blogs, vidéos et plus.

 [Créez votre compte gratuit](#) pour accéder à tous les outils du CORE.

JOIGNEZ-VOUS À CORE AUJOURD'HUI!



Financé par :



Partenaires clés :



Un cadre pour promouvoir la santé mentale des étudiants

Les études postsecondaires sont une période effervescente pour bien des apprenants. Mais elles peuvent également être une source de stress, synonyme de déménagement loin de la maison, de lieux inconnus, de nouvelles relations, de lourdes charges de travail, de pression pour réussir, de soucis financiers et plus encore. L'incertitude et les inquiétudes pour la santé provoquées par la COVID-19 constituent des facteurs de stress additionnels. Conjugués, ces facteurs peuvent compromettre la santé mentale et le bien-être, particulièrement chez les étudiants qui présentent des conditions sous-jacentes ou qui font face à des difficultés additionnelles causées par des invalidités, des inégalités raciales ou des iniquités systémiques.

La **Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire** peut aider les établissements à faire de la santé mentale des étudiants une priorité et à promouvoir le succès des étudiants, qu'ils soient engagés dans cette voie depuis des années ou tout récemment.

La Norme est une occasion pour les établissements postsecondaires d'affirmer leur engagement pour la santé mentale et le bien-être des étudiants tout en profitant d'une expertise et de connaissances reposant sur un ensemble de principes fondamentaux : agir d'une façon centrée sur l'étudiant, inclusive, éclairée, réduisant les préjugés, favorisant la santé, renforçant la communauté et axée sur l'amélioration continue.

Bien des établissements postsecondaires abattent déjà un travail remarquable avec l'adoption de politiques de santé mentale, d'initiatives dirigées par l'administration et les étudiants et de stratégies ciblées dotées d'indicateurs clés de performance. La Norme offre un moyen d'étoffer ces efforts au moyen d'un cadre flexible d'application volontaire pouvant être adapté au contexte des différents établissements et communautés, quelles que soient la taille, la situation géographique et la composition du corps étudiant (étudiants étrangers ou locaux, fraîchement diplômés de l'école secondaire ou possédant une expérience sur le marché du travail, autochtones, ayant un handicap, etc.).



Introduction

Les répercussions de la COVID-19



La COVID-19 a touché tous les établissements postsecondaires du Canada. Pour les étudiants, elle a bouleversé leur façon d'apprendre et soulevé des questions concernant les salles de classe, l'hébergement, la diplomation, la santé et la sécurité de tous. De nombreux étudiants fréquentant un établissement à l'extérieur de leur province ou de leur pays d'origine ont dû retourner à la maison, où les services de santé mentale qui leur étaient offerts en personne à l'école n'étaient plus accessibles. [Lisez notre document d'information de deux pages](#) pour découvrir les effets de la COVID-19 sur les initiatives de santé mentale offertes aux étudiants et les mesures prises par certains établissements.

Un besoin clair et urgent



Plus de **60 %** des étudiants ont affirmé avoir ressenti un stress « supérieur à la moyenne » ou « énorme » au cours de la dernière année.



Près de **90 %** ont dit s'être sentis dépassés à un moment ou un autre.



Plus de **40 %** ont affirmé que le stress avait nui à leur rendement scolaire.



Environ **16 %** ont sérieusement songé au suicide, et près de **3 %** ont fait une tentative de suicide au cours de la dernière année.

Enquête du National College Health Assessment en 2019

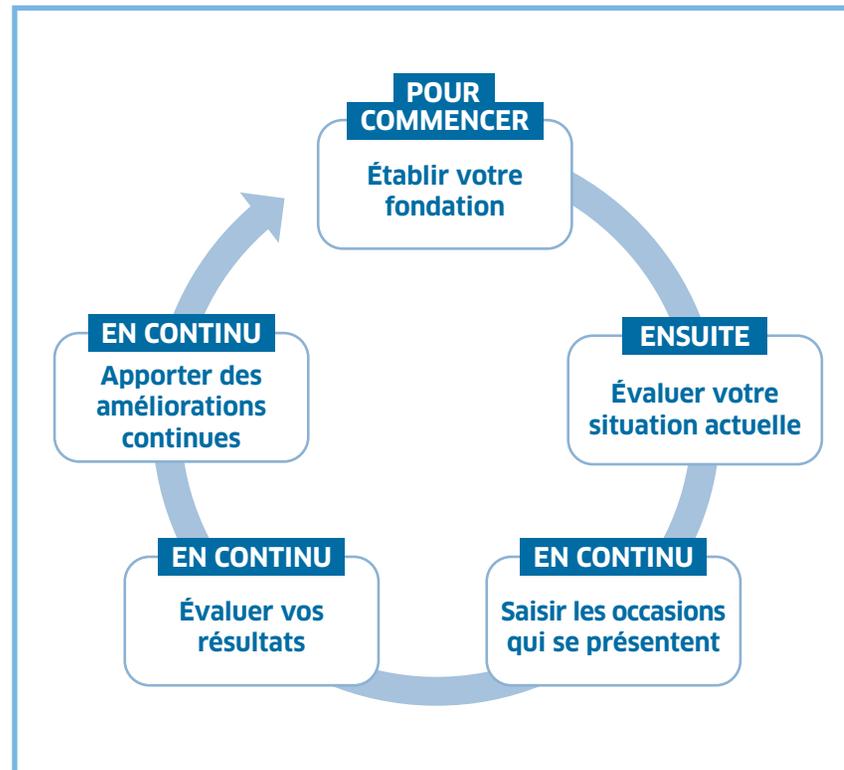
Entreprendre le processus

L'application de toute nouvelle norme est un cheminement qui nécessite une planification rigoureuse et une approche flexible échelonnée sur plusieurs années. La **Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire** est basée sur un cadre de cinq phases commençant par l'établissement d'une fondation et évoluant vers l'amélioration continue.

Pour vous aider à enclencher le processus, nous l'avons divisé en trois étapes : POUR COMMENCER, ENSUITE et EN CONTINU dans les prochaines pages, vous découvrirez chacune de ces étapes en détail. Pour en savoir plus, consultez le tableau dans la section [Outils et ressources](#).



Entreprendre le processus



POUR COMMENCER : Télécharger la Norme et obtenir l'adhésion des intervenants concernés



Tout processus de mise en œuvre commence par la création d'une impulsion et de mesures de soutien. Assurez-vous d'obtenir l'appui des décideurs et des acteurs qui feront la promotion de la Norme dans votre établissement, notamment les hauts dirigeants, les étudiants et même les membres de la communauté élargie.

Mesures suggérées

Quelques actions à entreprendre durant la première phase de mise en œuvre :

1 Vous familiariser avec la Norme. [Téléchargez et lisez](#) la Norme pour en connaître la teneur et choisir les éléments que vous souhaitez cibler au premier chef.

2 Désigner un champion. Un porte-étendard possédant l'autorité pour prendre des décisions et attribuer des ressources peut être un puissant atout. Mobilisez cette personne tôt afin de donner le ton et de rallier les autres à la cause.

3 Nommer un chef pour diriger les travaux entourant la Norme dans votre établissement. Même si de nombreuses personnes y contribueront au fil du temps, confier les rênes du projet à un seul chef vous aidera à en maintenir la priorité.

4 Déterminer les principaux intervenants. Faites participer des représentants de chacun des groupes touchés par la Norme, à savoir les étudiants, les employés et le corps professoral, non seulement lors des consultations initiales, mais comme participants actifs à toutes les étapes subséquentes.

Pour commencer

Principales considérations

Partager la responsabilité

La santé mentale et le bien-être des étudiants sont une responsabilité partagée. Les établissements postsecondaires ne peuvent pas relever ce défi croissant seuls. Il est crucial d'adopter une approche qui fait place aux étudiants, aux employés et au personnel enseignant au sein de la communauté postsecondaire, de même qu'à tous les intervenants de la communauté élargie.

Favoriser l'inclusion

Il est essentiel que les étudiants participent à votre initiative. Bien que les besoins en santé mentale de chacun soient uniques, il est important de rejoindre tous les groupes d'étudiants, particulièrement ceux qui ne jouissent pas de chances égales et d'un accès équitable aux services, comme les étudiants racialisés ou handicapés. Si votre établissement offre des services d'aide aux étudiants handicapés, autochtones et

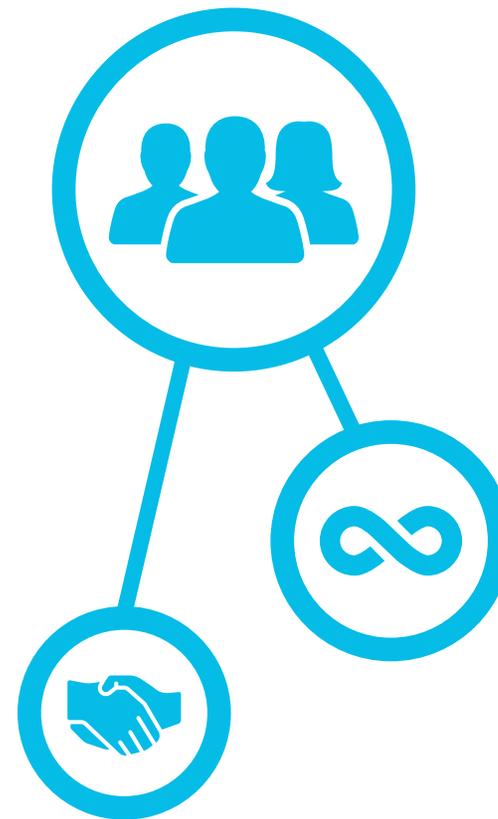
LGBTQ2+ ou d'autres services de soutien, faites appel à l'expérience et au savoir de ces personnes dans la mise en œuvre de la Norme. Si vous êtes doté d'un groupe consultatif étudiant pour l'application de la Norme, renouvelez régulièrement sa composition pour vous assurer d'entendre un nombre de voix aussi grand que possible.

Travailler de concert avec le personnel enseignant

Puisque les enseignants sont directement et fréquemment en contact avec les étudiants, ils sont des partenaires incontournables dans les efforts pour promouvoir la santé mentale des étudiants. Rappelez-vous toutefois que les membres du personnel enseignant ne sont pas tous à l'aise pour discuter de question de santé mentale. Pour assurer qu'ils adoptent les nouvelles procédures et mécanismes d'orientation vers des services de santé mentale, faites-les participer au processus et écoutez leurs réflexions sur les difficultés vécues par les étudiants et les types d'aide dont ils ont besoin.

Désigner un chef de projet chevronné

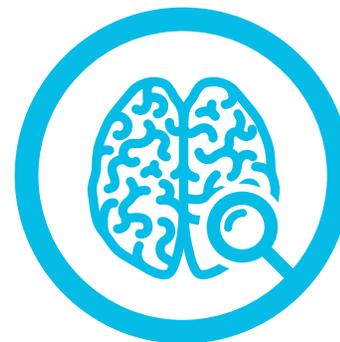
Dans le choix d'un responsable, optez pour une personne possédant une expertise en gestion de projet et en science de la mise en œuvre. Les connaissances en santé mentale sont également importantes, mais vous devez surtout désigner un leader possédant un bon mélange d'expérience postsecondaire et d'aptitudes de réalisation de projet.



Pour commencer

« La plupart de nos services sont basés sur la présence des étudiants sur le campus. Depuis la fermeture de l'école en raison de la COVID-19, nous avons dû ajuster notre vision et trouver **de nouveaux moyens de fournir ces services.** »

Directeur des services de soutien et de bien-être



Coffre à outils



La Norme

La Norme en entier.

[Télécharger la Norme >](#)



Vidéo sur la Norme

Aperçu de la Norme et explication de son importance.

[Visionner la vidéo >](#)



FAQ

Réponses aux questions courantes sur la Norme.

[Consulter la FAQ >](#)



Pleins feux sur la Norme

Court document d'information sur la Norme.

[Consulter le document >](#)



Résumé de la Norme

Guide de référence sur le contenu de la Norme.

[Lire le résumé >](#)



Obtenir l'adhésion des personnes concernées : PowerPoint

Courte présentation personnalisable sur la Norme pour vous aider à mobiliser les personnes concernées dans votre établissement.

[Télécharger la présentation >](#)



Ressources du CORE de la Communauté CSA

La section 5.2 contient des ressources qui vous aideront à promouvoir les activités menées à l'échelle de votre établissement.

[CONSULTER SECTION 5.2](#)

Pour commencer

ENSUITE : Évaluer et planifier

Une fois le cheminement de mise en œuvre de la Norme entamé, la prochaine étape consiste à préciser votre situation actuelle – ce qui distingue votre établissement, la santé mentale et le bien-être de vos étudiants et d'autres facteurs – et à commencer la préparation de vos plans et stratégies de mise en œuvre.



Mesures suggérées

Quelques actions à entreprendre pour évaluer votre situation actuelle et préparer un plan :

- 1 Examiner vos politiques actuelles.** Trouvez les politiques qui favorisent la santé mentale et le bien-être des étudiants, par exemple des politiques concernant le harcèlement sexuel, la prévention du suicide, les mesures d'adaptation et la consommation de substances, et déterminez de quelle manière elles pourraient contribuer à améliorer la santé mentale et être modifiées pour réduire le stress et l'anxiété inutiles des étudiants.
- 2 Recueillir des données.** Recueillez des données d'autant de sources et sur autant de facteurs que possible et compilez tous les détails sur vos politiques,

services, ressources et programmes actuels et sur les résultats en santé mentale des étudiants.

- 3 Énoncer des priorités et des actions.** Consultez les données recueillies. Analysez les tendances et les occasions qu'elles recèlent. En fonction de vos constats, établissez des priorités et des buts, puis déterminez les mesures à prendre pour y parvenir.
- 4 Mettre au point un plan de communication.** Au-delà des parties prenantes du projet, vous aurez besoin du soutien de l'ensemble de votre communauté postsecondaire. Un plan de communication peut vous aider à faire connaître vos activités, expliquer les raisons qui vous motivent et indiquer aux gens comment ils peuvent mettre l'épaule à la roue.

- 5 Réfléchir à l'expérience des étudiants.** Il peut être ardu pour les étudiants de se frayer un chemin à travers les processus administratifs d'une école, par exemple pour obtenir des services de santé mentale ou des mesures d'adaptation. Cartographiez ces cheminements du début à la fin et trouvez des moyens de rendre chaque étape plus accessible, solidaire, sécuritaire et inclusive.

Ensuite

Principales considérations

Examiner toutes les politiques

Dans votre examen de vos politiques actuelles, évitez de vous limiter à celles qui se rapportent à la santé mentale en particulier (comme les mesures d'adaptation). D'autres politiques, ayant trait par exemple à la notation des examens, aux présences, aux inscriptions et à l'abandon de cours, peuvent aussi avoir une incidence indirecte sur la santé mentale et doivent faire partie de votre examen.

Réfléchir au-delà des ressources disponibles

Si la mise en place de toute nouvelle initiative requiert du temps, de l'argent et du personnel, les ressources sont parfois rares. Il est toutefois possible de gagner du terrain sans effectuer

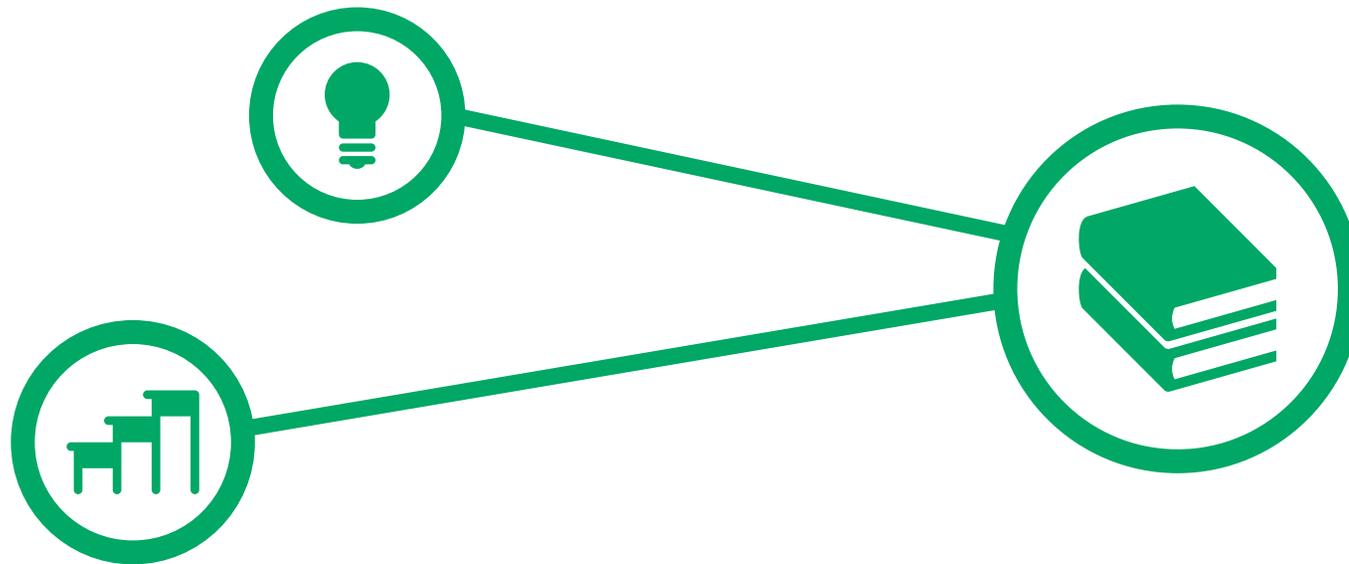
des investissements majeurs, parfois simplement en modifiant certaines façons de faire. Cherchez des moyens de rationaliser ou d'optimiser des investissements qui ont déjà été faits en favorisant la collaboration entre services ou en apportant d'autres petits ajustements. Bien des établissements constatent que leurs investissements leur permettent déjà d'en faire plus qu'ils croyaient.

Mettre l'accent sur les points de transition

Les transitions entre l'école secondaire et le niveau postsecondaire, entre deux programmes ou niveaux d'études ou entre la diplomation et la population active sont souvent les moments les plus stressants dans la vie des étudiants. Fournir un appui aux étudiants, qui ont parfois du mal à composer avec ces changements, peut être un facteur clé.

La santé mentale pour tous

Si votre établissement applique ou connaît la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*, celle-ci peut constituer un précieux document de référence pour votre processus d'adoption de la Norme et, le cas échéant, vous aider à établir des stratégies pour renforcer ou créer une culture universelle de santé mentale et de bien-être pour tous les membres de votre communauté postsecondaire.



Ensuite



« Dans bien des cas, la mise en œuvre *consiste à relier les points* entre les services et les programmes qui existent déjà, puis à *combler les lacunes*. »

Administrateur en santé au travail

Coffre à outils

Exemple d'outil d'audit interne

Servez-vous de cet outil complet tiré de la Norme, en format PDF à remplir, pour en apprendre davantage sur les besoins en matière de santé mentale de vos étudiants.

[Consulter l'outil >](#)

Norme sur le milieu de travail

Renseignez-vous sur la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail* pour étoffer vos activités de promotion de la santé mentale et du bien-être des étudiants.

[Consulter la Norme sur le milieu de travail >](#)

À VENIR – Outil d'autoévaluation

Surveillez les mises à jour de cette Trousse de démarrage! Ce nouvel outil vous permettra d'appliquer la Norme en vous assistant à chaque étape de l'évaluation systémique de vos forces et de vos domaines d'amélioration.

Ensuite

Ressource du CORE de la Communauté CSA

La section 5.3 contient des ressources qui faciliteront vos activités de planification.

[CONSULTER SECTION 5.3](#)

EN CONTINU : Mettre en œuvre, évaluer et continuellement améliorer



Votre équipe est formée, votre plan est en cours d'élaboration. C'est le moment de mettre les choses en marche : dévoiler vos nouvelles politiques, lancer vos nouveaux programmes et faire le suivi de vos résultats de manière à pouvoir les ajuster en cours de route.

Mesures suggérées

Quelques actions à entreprendre pour mettre votre plan à exécution :

1 Mettre à profit les politiques, processus et programmes existants.

Raffinez les ressources en santé mentale de votre établissement afin de les aligner sur la Norme. Si vous avez déjà adopté la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*, appliquez toute leçon apprise à la mise en œuvre de la *Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire*.

2 Former les employés et le personnel enseignant.

Même dans les meilleures conditions, le changement peut être vécu difficilement. Mais lorsque le contexte, les exigences et les attentes sont changeants, comme ce fut le cas durant la pandémie de COVID-19, l'incertitude peut générer un stress encore plus prononcé. Dans ces circonstances, les employés et les enseignants peuvent se montrer particulièrement réticents ou nerveux face aux changements ou aux nouveaux processus. Les formations peuvent apaiser bien des

préoccupations, puisqu'elles aident les gens à placer les ajustements dans leur contexte et leur enseignent les comportements désormais attendus. De même, des séances de mise à jour régulières vous permettront de tenir vos équipes au courant de tout nouveau développement, de leur rappeler des éléments possiblement oubliés et de diffuser un message constant au sein de votre établissement.

3 Assurer la protection de la vie privée et la confidentialité.

Vous devez connaître vos obligations institutionnelles et juridiques en matière de protection de la vie privée et de confidentialité et vous assurer de les respecter dans votre application de la Norme.

4 Créer un plan d'évaluation.

En fonction des objectifs établis, définissez les principaux indicateurs des données à surveiller, déterminez les résultats escomptés et fixez des cibles d'amélioration. Établissez un calendrier de mesure des indicateurs et formez un comité mandaté pour recueillir et consulter les données; ce comité doit compter des représentants des diverses populations d'étudiants.

5 Examiner les résultats et apporter des ajustements.

Si quelque chose fonctionne bien, voyez s'il vous serait possible d'appliquer la même recette dans d'autres domaines. Si quelque chose ne fonctionne pas, cherchez à l'améliorer, avec la participation d'étudiants, d'enseignants et d'employés.

6 Partager vos résultats.

Préparez-vous à présenter vos résultats à vos communautés interne et externe, le cas échéant, conformément à vos politiques sur la protection de la vie privée et la confidentialité. Il ne s'agit pas de comparer votre établissement à d'autres, mais plutôt de contribuer à une amélioration continue de l'ensemble du secteur et de générer de meilleurs résultats en santé mentale chez les étudiants.

En continu

Principales considérations

Abattre les cloisons

Cherchez des moyens d'accroître la communication et l'alignement entre les structures internes exerçant des répercussions sur la santé mentale et le bien-être des étudiants. Il peut s'agir de mécanismes pour coordonner les activités et les services de promotion de la santé mentale pour les étudiants et les employés; par exemple, un calendrier partagé d'événements faisant en sorte que les initiatives déployées à l'échelle de l'établissement se complètent et génèrent un élan collectif.

Élargir votre définition de l'aide en santé mentale

Chaque étudiant est unique et a des besoins en santé mentale qui lui sont propres. Toutes les personnes ayant des problèmes de santé mentale n'ont pas besoin de counseling de la part d'un professionnel de la santé mentale. Parfois, une conversation informelle avec un pair aidant, du temps avec un animal de thérapie, une activité de relaxation guidée ou quelques heures dans un espace commun réservé à l'écart du stress quotidien peuvent prodiguer un grand soulagement. Durant la pandémie de COVID-19, quelques écoles ont mis en ligne des forums où elles maintenaient cet environnement communautaire informel pour permettre aux étudiants de demeurer

connectés. De telles initiatives ne remplaceront pas les thérapies officielles pour les étudiants qui en ont besoin, mais elles peuvent contribuer à créer un sentiment de communauté et d'appartenance.

Mobiliser tous les employés et enseignants

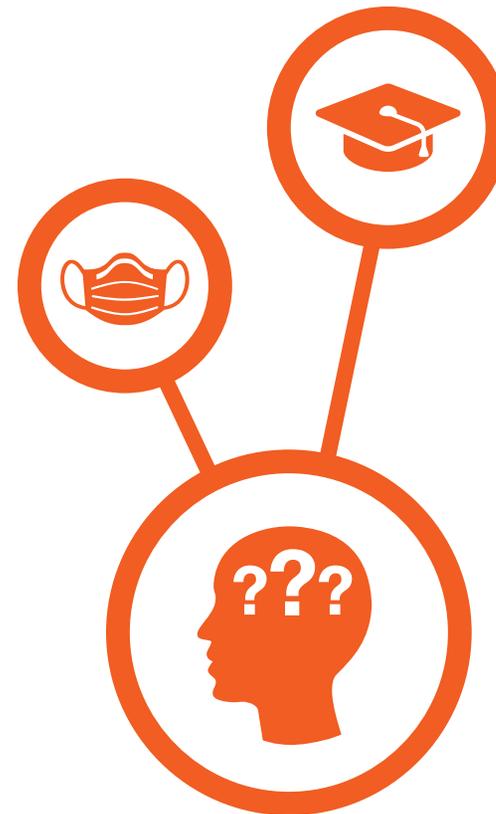
Examinez les différentes structures de personnel et de rémunération pour déterminer la relation entre ces facteurs et la formation et le perfectionnement des employés. Tentez de mettre en place des mesures ou des structures pour les inciter à suivre des formations; par exemple, de courtes séances d'information sur les faits saillants de vos initiatives. Mettez l'accent sur les éléments clés pour que les employés aient le sentiment que leur temps est bien investi.

Prendre soin des étudiants étrangers

En raison de la COVID-19, bien des étudiants étrangers sont retournés dans leur pays d'origine, où ils demeureront dans un avenir prévisible. En conséquence, ces étudiants n'ont plus accès aux services et à l'aide qu'ils recevaient lorsqu'ils étaient sur le campus. Trouvez des moyens de continuer à les soutenir, par exemple par l'entremise de fournisseurs de services de santé mentale dans leur pays d'origine ou en agrandissant la zone couverte par le régime d'assurance maladie que vous offrez.

Faire appel à la communauté

Certains établissements sont situés à proximité de services communautaires pouvant contribuer à la bonne santé mentale et au bien-être de vos étudiants. Souvent, des organismes d'art-thérapie, des groupes de soutien et d'autres partenaires communautaires peuvent offrir leurs services aux étudiants, sur le campus (ou en ligne, durant la pandémie).



En continu

« La santé mentale des étudiants n'est pas un projet ponctuel. Elle est un engagement permanent qui s'étend au-delà de la mise en œuvre. »

Administrateur des services de counseling et d'accessibilité



Coffre à outils

Stratégies sur la santé mentale des étudiants de niveau postsecondaire

Liens vers les stratégies de santé mentale d'autres établissements, pour trouver de nouvelles idées et des pratiques exemplaires.

[Visiter le site web >](#)

Enquêtes

Pour vous aider à évaluer la santé mentale des étudiants inscrits à votre établissement et mesurer vos progrès.

[Enquête Bien-être sur les campus canadiens >](#)

[Enquête du National College Health Assessment - Groupe de référence canadien >](#)

[National Survey of Student Engagement >](#)

Ce qui a changé depuis la COVID-19

Un résumé de deux pages sur les effets de la pandémie sur les approches des établissements postsecondaires en matière de santé mentale des étudiants.

[Consulter le résumé >](#)

Infographique sur la mise en œuvre

Document infographique d'une page illustrant les phases de mise en œuvre, accompagnées des détails sur chacune.

[Voir l'infographique >](#)

Ressources du CORE de la Communauté CSA

Les sections 5.4 et 5.5 contiennent des ressources sur l'élaboration de cadres de promotion de la santé mentale et de plans d'évaluation de la santé mentale.

**CONSULTER LES
SECTIONS 5.4 ET 5.5**

En continu

Un grand pas vers la santé mentale et le bien-être des étudiants

La sensibilisation aux besoins en santé mentale des étudiants de niveau postsecondaire n'a probablement jamais été aussi grande. Avec la **Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire** et les ressources qui l'accompagnent, les établissements auront accès à plus de connaissances et d'orientation que jamais auparavant pour répondre à ces besoins, et ce, autant dans le contexte actuel de la COVID-19 qu'à l'avenir.

La Norme reconnaît que ce travail est un processus d'amélioration continue et que chaque établissement entreprend ce cheminement à partir de son propre point de départ. Dotée d'un cadre flexible et personnalisable qui rejoindra votre établissement là où il se situe dans ses démarches, elle mise sur une approche graduelle qui vous permet de vous concentrer sur vos principales priorités.

Nous espérons que cette Trousse de démarrage vous aidera à entreprendre l'application de la Norme. Pour faciliter votre progression, nous vous invitons à devenir membres du CORE de [la Communauté CSA](#) et à profiter pleinement du soutien, des ressources et des connaissances qui y sont disponibles.

DEVENIR MEMBRE



Conclusion

Outils et ressources

Nous avons réuni toutes les ressources et les liens mentionnés dans la Trousse de démarrage ici pour vous permettre de trouver rapidement ce dont vous avez besoin et enclencher le processus!

Liens

Par phase

POUR COMMENCER

[La Norme complète >](#)

[Vidéo sur la Norme >](#)

[FAQ >](#)

[Obtenir l'adhésion des personnes concernées \(présentation PowerPoint\) >](#)

[Ressources du CORE de la Communauté CSA >](#)

[Pleins feux sur la Norme >](#)

[Résumé de la Norme >](#)

ENSUITE

[Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail >](#)

[Ressources du CORE de la Communauté CSA >](#)

Outil d'autoévaluation (à venir!)

EN CONTINU

[Stratégies sur la santé mentale des étudiants de niveau postsecondaire >](#)

Enquêtes :

[Enquête Bien-être sur les campus canadiens >](#)

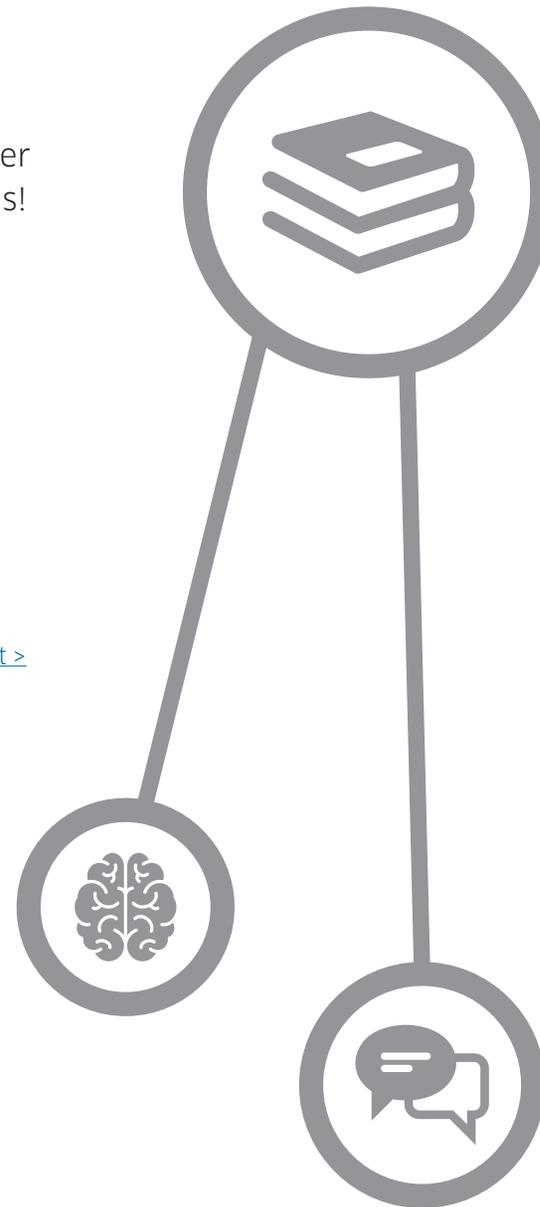
[Enquête du National College Health Assessment – Groupe de référence canadien >](#)

[National Survey of Student Engagement >](#)

[Ressources du CORE de la Communauté CSA >](#)

[Ce qui a changé depuis la COVID-19 >](#)

[Infographie sur la mise en œuvre >](#)





Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada



Trousse de démarrage :
Pour la Norme nationale du Canada
sur la santé mentale et le bien-être pour
les étudiants du postsecondaire

OUTIL : RÉSUMÉ DE LA NORME

Guide de référence rapide

Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire

Aperçu de la Norme, explication de son contenu et de son importance

La Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire est la première norme au monde qui aide les établissements d'enseignement postsecondaire à promouvoir la santé mentale optimale et le bien-être de leurs étudiants. Ses lignes directrices d'application volontaire ont été élaborées par un comité technique expert et étayées par un dialogue avec des étudiants, des administrateurs, des fournisseurs de services, des agences de santé, des gouvernements et des personnes ayant une expérience présente ou antérieure de maladie mentale partout au pays.



Pourquoi cette Norme?

Trois maladies mentales sur quatre sont initialement diagnostiquées entre 16 et 24 ans, une période où bien des gens effectuent ou terminent leurs études postsecondaires. Plus de la moitié des étudiants interrogés dans le cadre de l'enquête du National College Health Assessment ont affirmé s'être déjà sentis déprimés au point d'avoir du mal à fonctionner. Près de 70 % des répondants ont dit s'être sentis submergés par l'anxiété et près de 90 % ont rapporté s'être sentis dépassés par les attentes placées en eux.

Les établissements postsecondaires du Canada ont accompli un travail colossal pour mettre en place des stratégies et des initiatives favorisant la santé mentale des étudiants. Aujourd'hui, dotés d'un cadre systémique pancanadien d'application volontaire leur permettant de partager leurs meilleures pratiques basées sur la connaissance, ils ont l'occasion de générer encore plus de résultats positifs chez davantage de personnes.

Avantages offerts par l'adoption de la Norme

La Norme est conçue pour aider les établissements à :

- Sensibiliser les gens et réduire la stigmatisation entourant la maladie mentale
- Renforcer les liens des étudiants avec leur communauté d'apprentissage ainsi que leur sentiment d'appartenance à celle-ci
- Améliorer l'accès aux services de soutien sur le campus et à distance
- Promouvoir l'acquisition de compétences de base et de résilience pour faciliter la vie à l'école, au travail et dans le quotidien
- Offrir des environnements d'apprentissage plus sains et sécuritaires
- Accroître les chances de réussite des étudiants

Téléchargez la Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire sur le site du Groupe CSA.

TÉLÉCHARGER



Que contient la Norme?

La Norme peut être adaptée à la réalité de tout établissement postsecondaire : chacun peut déterminer ce qu'il lui est possible d'accomplir compte tenu de sa situation, de ses ressources et de son contexte local ou communautaire, et chacun peut fixer ses propres priorités. À l'intérieur d'un cadre basé sur la connaissance, la Norme offre une plateforme pour la diffusion des messages clés, tout en aidant l'établissement à concentrer son énergie et ses ressources sur l'évaluation des capacités et des priorités. Voici un aperçu des domaines d'action :

POUR COMMENCER

Leadership

Actions recommandées :

- Démontrer un engagement continu et visible à l'égard de la Norme
- Consacrer des ressources à sa mise en œuvre
- Superviser et promouvoir la mise en œuvre
- Établir des objectifs mesurables et évaluer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs

Politiques et pratiques

Actions recommandées :

- Examiner les politiques existantes sous l'angle de la santé mentale et du bien-être
- Imposer l'exigence de tenir compte de la santé mentale dans toutes les décisions et politiques futures
- Tenir compte de la santé mentale des étudiants dans les objectifs stratégiques, la planification, les décisions en matière d'attribution des ressources et les relations communautaires

ENSUITE

Engagement des parties prenantes

Actions recommandées :

- Maintenir le contact avec tous les intervenants, incluant les étudiants
- Travailler en collaboration avec les associations, regroupements et syndicats étudiants (incluant les groupes en quête d'équité)
- Faire participer les étudiants à tous les processus d'évaluation
- Faire connaître les résultats aux étudiants
- Obtenir une rétroaction significative de la part de divers groupes d'étudiants

Planification

Actions recommandées :

- Recueillir des données sur des facteurs psychosociaux, institutionnels et autres; sur les besoins des étudiants; sur l'état actuel des politiques, des services, des ressources, des programmes et des résultats en santé mentale des étudiants
- Déterminer les forces, les faiblesses, les occasions et les menaces
- Fixer des priorités, des objectifs, des buts et des cibles et entreprendre des actions pour les atteindre
- Produire des rapports sur les progrès accomplis

Élaborer des stratégies

Actions recommandées :

- Créer un environnement solidaire, sécuritaire et inclusif
- Accroître le niveau de littératie et réduire la stigmatisation au moyen de formations, de campagnes et d'activités de sensibilisation
- Adopter des politiques claires et cohérentes pour assurer l'accessibilité des services et offrir des mesures d'adaptation
- Favoriser la reconnaissance hâtive de la détresse et l'intervention rapide
- Offrir un éventail de services de santé mentale
- Coordonner les services offerts par les différents secteurs

EN CONTINU

Vie privée et confidentialité

Actions recommandées :

- Assurer que toutes les interactions avec les étudiants respectent les principes et les lois sur la protection de la vie privée et la confidentialité
- Éviter de partager des renseignements privés ou personnels sur la santé sans consentement éclairé, sauf si exigé par la loi

Faire le suivi de vos progrès

Actions recommandées :

- Créer un plan d'évaluation doté d'indicateurs clairs sur la structure, les processus et les résultats
- Assurer que le plan comporte des processus de reddition de compte et de diffusion des résultats

Amélioration

Actions recommandées :

- Effectuer une évaluation continue
- Examiner les résultats et apporter des améliorations
- Partager les résultats contextualisés et les connaissances avec votre communauté interne
- Partager les connaissances et les pratiques exemplaires afin de favoriser l'amélioration continue au sein de la communauté postsecondaire élargie

Pour connaître tous les détails, téléchargez la *Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire*.

TÉLÉCHARGER



Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada



Trousse de démarrage :
Pour la Norme nationale du Canada
sur la santé mentale et le bien-être pour
les étudiants du postsecondaire

OUTIL : LEÇONS TIRÉES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Ce qui a changé depuis la COVID-19

Les six premiers mois de la pandémie de COVID-19 ont provoqué de l'incertitude sur plusieurs fronts pour les étudiants de niveau postsecondaire, notamment au chapitre des cours, de la diplomation, des conditions de vie et de la santé physique. Certains étudiants ont dû continuer à travailler dans des postes à haut risque ou retourner vivre dans des conditions non sécuritaires. D'autres sont parents et ont dû faire face au défi additionnel de superviser l'apprentissage à domicile de leurs enfants. Pour les personnes qui souffraient déjà de maladies ou de problèmes liés à la santé mentale, la pandémie a fait grimper le stress et l'anxiété à un niveau plus élevé que jamais.

Les établissements postsecondaires canadiens poursuivent leurs efforts pour venir en aide aux étudiants dans le contexte de la pandémie. Voici quelques-unes des leçons qu'ils ont apprises :

La communication est plus importante que jamais

L'accès à de l'information claire et opportune peut grandement atténuer le stress et l'incertitude vécus par les étudiants. Certains établissements ont accru leur visibilité auprès des étudiants par divers moyens de communication :

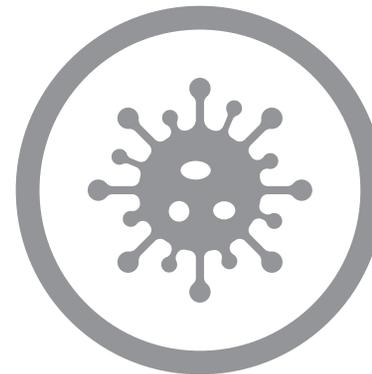
- Des pages web et des infolettres régulières en lien avec la COVID-19
- Des renseignements précis sur les ressources institutionnelles et communautaires en santé mentale et des liens vers l'information émanant des autorités de santé publique
- Des conseils sur les comportements risqués que la pandémie pourrait susciter (p. ex. la surconsommation d'alcool, la consommation de drogue en solitaire, la réutilisation de seringues, etc.)
- Des assemblées publiques virtuelles et des séances virtuelles informelles sans ordre du jour particulier où les étudiants peuvent se connecter sans rendez-vous

Les plateformes virtuelles nécessitent l'adoption de nouvelles approches

Les solutions d'interaction en ligne ont joué un rôle essentiel pour la continuité des cours, des réunions, des services de counseling et d'autres activités habituellement tenues en personne. Il est important de mettre à profit leurs avantages, tout en demeurant conscients de leurs inconvénients :

- Certains étudiants préfèrent les cours et les services en ligne parce qu'ils sont pratiques, qu'ils leur évitent des déplacements, etc. Toutefois, il est plus ardu de maintenir de solides relations de confiance à travers un écran, ce qui pourrait dissuader certains étudiants d'utiliser les solutions virtuelles. Il pourrait être judicieux de réfléchir de façon créative à une solution combinée répondant à un éventail de besoins aussi large que possible.

- Dans un format virtuel, les indices non verbaux révélant les difficultés ou la détresse d'un étudiant sont moins perceptibles. Les établissements pourraient choisir d'offrir des formations pour aider les professeurs, chargés de cours et autres directeurs de réunions à s'adapter à ces nouvelles façons de travailler et d'interagir.



Il est difficile d'aider les étudiants quand les campus sont fermés

Avec la migration en ligne de nombreux établissements postsecondaires et la fermeture au moins partielle de plusieurs résidences, bien des étudiants qui avaient recours aux services sur le campus vivent actuellement ailleurs. Pour ceux qui demeurent dans la même province, le passage aux services en ligne est simple et sans répercussions sur l'accessibilité et sur la couverture d'assurance. À l'inverse, pour ceux qui vivent de l'autre côté du globe – ou même dans une province voisine – l'accès aux services dont ils ont besoin peut être ardu.

- Des établissements ont affirmé que certains organes de réglementation et assureurs canadiens avaient fait preuve de flexibilité en permettant la continuité des services au-delà des frontières pour les étudiants qui recevaient auparavant des services sur leur campus. Mais le type d'accès qui sera offert aux étudiants qui n'avaient jamais fait appel aux services de santé mentale sur le campus n'est pas encore établi.
- Certains établissements tentent de tisser des réseaux avec des fournisseurs de services de santé mentale à l'étranger afin de venir en aide aux étudiants retournés dans leur pays d'origine.
- D'autres cherchent à agrandir la zone de couverture du régime d'assurance maladie qu'ils offrent aux étudiants afin que ceux-ci puissent obtenir du soutien où qu'ils soient.

L'adaptabilité est la clé

En raison du caractère sans précédent de la pandémie, il existe très peu d'indications sur la réponse à offrir.

- Les établissements d'enseignement sont passés en mode résolution de problème, à « bâtir l'échafaudage tout en se tenant dessus ». Cette tâche exige une agilité et une flexibilité exceptionnelles.
- Chaque établissement postsecondaire est unique, mais les difficultés provoquées par la COVID-19 sont partout les mêmes, tout comme le but ultime : favoriser la santé mentale et le bien-être des étudiants. En trouvant des moyens de partager les expériences vécues, les initiatives qui portent fruit et celles qui ne fonctionnent pas, ils peuvent contribuer à rapprocher l'ensemble de la collectivité de ce but.

- Les établissements postsecondaires sont invités à diffuser leurs expériences et leurs ressources et à obtenir de l'information supplémentaire dans la section consacrée à la COVID-19 du [Centre of Outreach, Resources and Engagement de la Communauté CSA](#).

Pour de plus amples renseignements sur les services de santé mentale à fournir aux étudiants, télécharger la *Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire*.

TÉLÉCHARGER





Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada

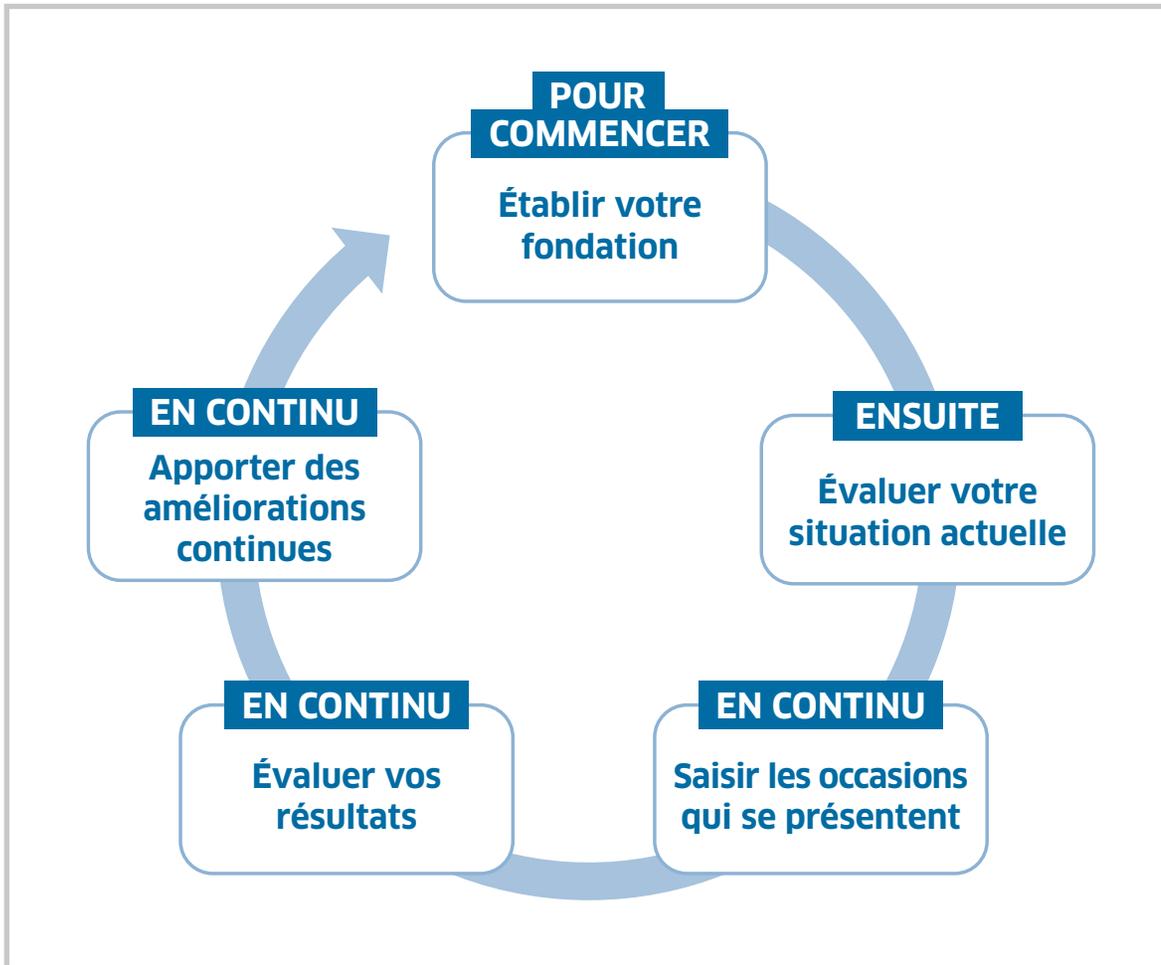


Trousse de démarrage :
Pour la Norme nationale du Canada
sur la santé mentale et le bien-être pour
les étudiants du postsecondaire

OUTIL : LES PHASES DE MISE EN ŒUVRE

Les phases de mise en œuvre

L'application de toute nouvelle norme est un cheminement qui nécessite une planification rigoureuse et une approche flexible échelonnée sur plusieurs années. La **Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du postsecondaire** est basée sur un cadre de cinq phases commençant par l'établissement d'une fondation et évoluant vers l'amélioration continue.



PHASES

Domaines d'action correspondants dans la Norme

POUR COMMENCER

Établir votre fondation

Pour bâtir une fondation solide et aller de l'avant, vous devrez obtenir l'adhésion des personnes concernées. Selon votre situation, vous pourriez avoir besoin de l'appui du personnel de haute direction, des étudiants, du corps professoral, des fournisseurs de services sur le campus et d'autres parties prenantes. Pour rallier ces personnes à la cause, vous devrez leur faire comprendre pourquoi la santé mentale est importante et comment la Norme peut y contribuer.

Leadership (article 5.2.2)

Engagement, politique et pratiques (article 5.2.3)

ENSUITE

Évaluer votre situation actuelle

Les meilleurs plans sont étayés par des données, par exemple sur l'état de santé mentale des étudiants de votre établissement, sur les services et les programmes qui y sont déjà en place et sur les occasions d'amélioration. Fort de cette information, vous serez en mesure de reconnaître les occasions qui se présentent, d'établir vos priorités et d'élaborer un plan reposant sur le cadre proposé dans la Norme.

Participation et engagement des parties prenantes (article 5.2.5)

Planification (article 5.3)

Composantes d'un cadre socioécologique pour la santé mentale et le bien-être (article 5.4)

EN CONTINU

Saisir les occasions qui se présentent

Commencez à mettre votre plan à exécution : élaborer de nouvelles politiques ou examinez vos politiques existantes dans une optique de santé mentale, ou lancez des programmes, services ou autres initiatives qui vous aideront à protéger et à promouvoir la santé mentale et le bien-être des étudiants.

Confidentialité (article 5.2.4)

Évaluation et production de rapports (article 5.5)

Amélioration continue (article 6.1)

Faire le suivi de vos résultats

En définissant des indicateurs clés de performance à suivre et en mesurant ceux-ci régulièrement, vous serez à même de déterminer les initiatives qui vous permettent de générer les résultats escomptés et de repérer les points à améliorer.

Apporter des améliorations continues

En fonction de vos données, preuves émergentes et pratiques exemplaires, vous pourrez apporter des changements à vos programmes, politiques et services.

*Les numéros indiqués dans cette colonne désignent les articles correspondants dans la Norme.



CSA Z2003:20 *Santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire* Mise à jour du projet – Septembre 2020

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), en collaboration avec le Groupe CSA (organisme d'élaboration de normes), dirige l'élaboration de la Norme CSA Z2003 sur la *Santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire*. Cette norme est la première du genre au monde à s'appuyer sur l'expertise, y compris la [recherche exploratoire](#) ainsi que sur des dialogues avec les étudiants de partout au pays, les administrateurs, les fournisseurs de services, les agences de santé, les gouvernements et les personnes ayant vécu une maladie mentale. Ensemble, ces voix diverses misent sur le travail exceptionnel des établissements postsecondaires du Canada et aspirent à d'autres actions par le biais d'approches fondées sur des principes.

La santé mentale des étudiants du postsecondaire est un enjeu critique

Plus de trois maladies mentales sur quatre sont diagnostiquées pour la première fois chez des jeunes dont l'âge est compris entre 16 et 25 ans – une période où beaucoup étudient au postsecondaire. L'évaluation en 2019 de la santé du Collège national par l'American College Health Association a révélé que 52 % des étudiants du postsecondaire au Canada se sentaient tellement déprimés qu'ils éprouvaient des difficultés à être opérationnels (une augmentation par rapport à 46 % en 2016). Environ 69 % ont affirmé ressentir une anxiété accablante (en hausse de 4 % depuis 2016). Bien que de nombreux établissements postsecondaires aient fait preuve de diligence dans la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives en matière de santé mentale et de bien-être des étudiants dans leurs communautés d'apprentissage, le partage des meilleures pratiques fondées sur les connaissances grâce à un cadre pancanadien systématique peut entraîner d'autres avantages.

La norme

CSA Z2003:20 *Santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire* est la toute première au monde dans ce domaine. Basée sur des approches holistiques et en amont, la norme est d'application volontaire et vise à influencer, façonner et établir des repères pour la création d'environnements sains et sécuritaires dans les établissements et les communautés postsecondaires.

Ces lignes directrices volontaires soutiennent les résultats suivants :

- sensibiliser à la santé mentale et réduire la stigmatisation liée à la maladie mentale ;
- promouvoir davantage les liens relationnels et le sentiment d'appartenance au sein de la communauté d'apprentissage ;
- accroître l'accès aux mesures de soutien disponibles pour les étudiants, sur le campus et en dehors de celui-ci ;
- promouvoir les compétences de vie et la résilience des élèves dans les études, au travail et dans la vie quotidienne ;

- offrir des environnements institutionnels plus sains et plus sûrs ;
- améliorer les chances de réussite et d'épanouissement des élèves.

La norme est adaptable à tout établissement postsecondaire : chacun peut décider de ce qui est réalisable compte tenu de sa situation spécifique, de ses ressources et du contexte local ou communautaire, et chacun peut déterminer les priorités en fonction de ses défis et occasions les plus pressants. À l'aide d'un cadre fondé sur les connaissances, la norme crée une plate-forme pour des messages clés et l'établissement de priorités tout en aidant une institution à concentrer son énergie et ses ressources sur l'évaluation des capacités et des priorités. La norme repose sur un engagement en faveur d'une amélioration continue ; peu importe où l'établissement commence, des améliorations peuvent être apportées au fil du temps à la santé mentale et au bien-être des étudiants.

Un centre de ressources en ligne appuie la norme et comprend un recueil de conseils supplémentaires pour la communauté, l'accès au réseau [Best Practices Network in Canadian Higher Education](#) et d'autres ressources, modèles et outils, y compris un instrument d'audit interne CSA Z2003.

Outils et ressources de soutien

Centre de ressources en ligne de la communauté CSA

Permettre l'accès, la mise en œuvre et le dialogue de façon continue avec la communauté en :

- offrant l'accès à des exemplaires gratuits de la norme ;
- hébergeant l'accès à l'Annexe A du modèle de la Norme CSA Z2003 : exemple d'outil d'audit interne ;
- partageant des conseils supplémentaires sur de nombreux sujets, y compris les politiques, les membres de la haute direction, la confidentialité et la protection de la vie privée, les stratégies des milieux d'apprentissage, la collecte et l'analyse de données, la gestion de crise et la prévention, et l'alignement des efforts avec la Norme [CAN / CSA-Z1003-13 / BNQ 9700-803 / 2013 : Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail](#).

Répondre aux besoins des étudiants et des établissements

La norme répond aux complexités de la santé mentale dans la communauté postsecondaire. Elle fournit aux établissements un large éventail de solutions pour favoriser des conditions dans lesquelles les étudiants peuvent s'épanouir, à savoir réussir leurs études tout en jouissant d'une bonne santé, d'une bonne sécurité et d'un bien-être. Le comité technique responsable de l'élaboration de la norme est composé d'un noyau bien équilibré d'experts techniques et d'experts en la matière issus de divers groupes d'intérêt pertinents.

Extrait de l'introduction...

Cette norme offre aux établissements d'enseignement postsecondaire l'occasion de confirmer leur engagement à promouvoir la santé mentale et le bien-être des étudiants. Pour y parvenir, il faut une approche fondée sur la compassion et éclairée par les droits de la personne. Cette norme est un instrument qui vise à susciter de nouvelles mesures. En reconnaissant les besoins complexes et variés des établissements postsecondaires canadiens, le comité technique souhaitait fournir des lignes directrices qui mettent l'accent sur l'amélioration continue afin de se pencher sur les facteurs qui influencent la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire. En entreprenant ce parcours, les établissements postsecondaires renforceront leurs contributions envers la viabilité culturelle, écologique, sociale et économique de leurs communautés et de la société en général.

En intégrant la santé mentale et le bien-être dans les milieux d'apprentissage, les activités quotidiennes, les pratiques administratives, les politiques et les mandats pédagogiques, les établissements postsecondaires encourageront l'apprentissage continu et le développement de communautés plus créatives et innovatrices.

La santé mentale et le bien-être des étudiants sont une responsabilité partagée. Les établissements d'enseignement postsecondaire ne sont pas en mesure à eux seuls de relever ce défi croissant. Une approche de soutien de la santé

mentale et du bien-être des étudiants qui englobe tous les étudiants, les professeurs et le personnel de la communauté postsecondaire, en plus de toutes les parties prenantes de la communauté élargie, est vitale. Les établissements et les étudiants du postsecondaire sont en mesure d'utiliser cette norme pour créer conjointement des occasions pour les étudiants d'acquérir des compétences et des aptitudes qui soutiennent leur santé et leur bien-être, de surmonter les obstacles au bien-être qui font partie de l'établissement et de sa communauté, et pour offrir un éventail de services, de programmes et de politiques afin de répondre aux besoins actuels et émergents des étudiants.

Dans ses efforts en vue de créer des communautés postsecondaires plus sécuritaires et propices partout au pays, tout en inspirant l'action partout dans le monde, le comité technique insiste sur la nécessité de travailler dans un esprit de collaboration respectueuse avec les diverses communautés d'un bout à l'autre du Canada. Nous reconnaissons que cette norme a été élaborée et sera appliquée sur les terres traditionnelles des communautés autochtones. Cette réalité est intégrée dans le travail et les initiatives présentés dans la norme, car nous nous efforçons de soutenir la santé et le succès de tous les étudiants. Les principes et l'approche sous-jacents de cette norme rendent hommage à la force et au pouvoir des étudiants qui se sont présentés malgré les obstacles et les difficultés, se sont exprimés et ont transformé les milieux postsecondaires en des espaces plus inclusifs et plus équitables au sein desquels tous les étudiants ont ce qu'il faut pour s'épanouir.

Il est fortement recommandé que les utilisateurs de cette norme examinent et intègrent CAN/CSA Z1003-13/BNQ 9700-803/2013, Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail — Prévention, promotion et lignes directrices pour une mise en oeuvre par étapes pour le personnel et le corps professoral de l'établissement. Il est nécessaire d'aborder la santé mentale et le bien-être du personnel et du corps professoral travaillant dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour soutenir un mouvement authentique de santé mentale et de bien-être des étudiants.

Scope

Cette norme constitue un des fondements d'un cadre socioécologique pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'amélioration continue de politiques, de programmes, de milieux et d'initiatives, y compris :

- a) la promotion du bien-être des étudiants par l'amélioration ou la création d'environnements durables qui réduisent les facteurs de stress ou de risque modifiables;
- b) des recommandations pour une approche systémique ou holistique qui inclut :
 - la discussion des activités au niveau de l'établissement (p. ex., leadership, engagement, confidentialité, participation et engagement des parties prenantes);
 - les facteurs psychosociaux liés à la santé mentale et au bien-être;
 - les milieux postsecondaires;
 - la littératie, l'éducation et la réduction de la stigmatisation;
 - l'accessibilité;
 - l'intervention précoce, soutien en santé mentale et prévention du suicide; et
 - la gestion des crises et postvention;
- c) la description précise des rôles et des responsabilités;
- d) les facteurs de protection à considérer; et
- e) les indicateurs de réussite.

Le Groupe CSA et l'élaboration de normes

Le Groupe CSA est un organisme non gouvernemental à but non lucratif. Son processus d'élaboration de normes accrédité au niveau national combine la rigueur avec une approche transparente, équilibrée et consensuelle. Les comités techniques du Groupe CSA suivent les directives et lignes directrices du CSA qui régissent ses travaux de normalisation. Le résultat est une norme consensuelle d'utilisation volontaire qui s'applique à un large éventail d'intervenants et d'utilisateurs finaux et qui est axée sur l'avènement d'un meilleur Canada.

Bailleurs de fonds du projet



Participants au projet



Excerpt - Annexe A (informative)

Exemple d'outil d'audit interne

Santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire



Avis juridique concernant les normes

L'Association canadienne de normalisation (qui exerce ses activités sous le nom « Groupe CSA ») élabore des normes selon un processus consensuel approuvé par le Conseil canadien des normes. Ce processus rassemble des volontaires représentant différents intérêts et points de vue dans le but d'atteindre un consensus et d'élaborer une norme. Bien que le Groupe CSA assure l'administration de ce processus et détermine les règles qui favorisent l'équité dans la recherche du consensus, il ne met pas à l'essai, ni n'évalue ou vérifie de façon indépendante le contenu de ces normes.

Exclusion de responsabilité

Ce document est fourni sans assertion, garantie ni condition explicite ou implicite de quelque nature que ce soit, y compris, mais non de façon limitative, les garanties ou conditions implicites relatives à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier ainsi qu'à l'absence de violation des droits de propriété intellectuelle des tiers. Le Groupe CSA ne fournit aucune garantie relative à l'exactitude, à l'intégralité ou à la pertinence des renseignements contenus dans ce document. En outre, le Groupe CSA ne fait aucune assertion ni ne fournit aucune garantie quant à la conformité de ce document aux lois et aux règlements pertinents.

LE GROUPE CSA, SES VOLONTAIRES, SES MEMBRES, SES FILIALES OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DE MÊME QUE LEURS EMPLOYÉS, LEURS DIRIGEANTS ET LEURS ADMINISTRATEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE BLESSURE, PERTE OU DÉPENSE OU DE TOUT PRÉJUDICE DIRECT, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUT PRÉJUDICE SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF, TOUTE PERTE DE RECETTES OU DE CLIENTÈLE, TOUTE PERTE D'EXPLOITATION, TOUTE PERTE OU ALTÉRATION DE DONNÉES OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE OU COMMERCIAL, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LE DÉLIT DE NÉGLIGENCE) OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE RESPONSABILITÉ TIRANT SON ORIGINE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE L'UTILISATION DE CE DOCUMENT ET CE, MÊME SI LE GROUPE CSA A ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS PRÉJUDICES.

En publiant et en offrant ce document, le Groupe CSA n'entend pas fournir des services professionnels ou autres au nom de quelque personne ou entité que ce soit, ni remplir les engagements que de telles personnes ou entités auraient pris auprès de tiers. Les renseignements présentés dans ce document sont destinés aux utilisateurs qui possèdent le niveau d'expérience nécessaire pour utiliser et mettre en application ce contenu. Le Groupe CSA rejette toute responsabilité découlant de quelque façon que ce soit de toute utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de toute confiance placée en ceux-ci.

Le Groupe CSA est un organisme privé sans but lucratif qui publie des normes volontaires et des documents connexes. Le Groupe CSA n'entend pas imposer la conformité au contenu des normes et des autres documents qu'elle publie et ne possède pas l'autorité nécessaire pour ce faire.

Propriété et droits de propriété intellectuelle

Tel que convenu entre le Groupe CSA et les utilisateurs de ce document (qu'il soit imprimé ou sur support électronique), le Groupe CSA est propriétaire ou titulaire de permis de toutes les marques de commerce (à moins d'indication contraire) et de tous les documents contenus dans ce document, ces derniers étant protégés par les lois visant les droits d'auteur. Le Groupe CSA est également propriétaire ou titulaire de permis de toutes les inventions et de tous les secrets commerciaux que pourrait contenir ce document, qu'ils soient ou non protégés par des brevets ou des demandes de brevet. Sans que soit limitée la portée générale du paragraphe, l'utilisation, la modification, la copie ou la divulgation non autorisée de ce document pourrait contrevenir aux lois visant la propriété intellectuelle du Groupe CSA ou d'autres parties et donner ainsi droit à l'organisme ou autre partie d'exercer ses recours légaux relativement à une telle utilisation, modification, copie ou divulgation. Dans la mesure prévue par le permis ou la loi, le Groupe CSA conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à ce document.

Droits de brevet

Veillez noter qu'il est possible que certaines parties de cette norme soient visées par des droits de brevet. Le Groupe CSA ne peut être tenu responsable d'identifier tous les droits de brevet. Les utilisateurs de cette norme sont avisés que c'est à eux qu'il incombe de vérifier la validité de ces droits de brevet.

Utilisations autorisées de ce document

Ce document est fourni par le Groupe CSA à des fins informationnelles et non commerciales seulement. L'utilisateur de ce document n'est autorisé qu'à effectuer les actions décrites ci-dessous.

Si le document est présenté sur support électronique, l'utilisateur est autorisé à :

- télécharger ce document sur un ordinateur dans le seul but de le consulter ;
- consulter et parcourir ce document ;
- imprimer ce document si c'est une version PDF.

Un nombre limité d'exemplaires imprimés ou électroniques de ce document peuvent être distribués aux seules personnes autorisées par le Groupe CSA à posséder de tels exemplaires et uniquement si le présent avis juridique figure sur chacun d'eux.

De plus, les utilisateurs ne sont pas autorisés à effectuer, ou à permettre qu'on effectue, les actions suivantes :

- modifier ce document de quelque façon que ce soit ou retirer le présent avis juridique joint à ce document ;
- vendre ce document sans l'autorisation du Groupe CSA ;
- faire une copie électronique de ce document.

Si vous êtes en désaccord avec l'une ou l'autre des dispositions du présent avis juridique, vous n'êtes pas autorisé à télécharger ou à utiliser ce document, ni à en reproduire le contenu, auquel cas vous êtes tenu d'en détruire toutes les copies. En utilisant ce document, vous confirmez que vous acceptez les dispositions du présent avis juridique.



Service de mise à jour des normes

CSA Z2003:20

Juillet 2020

Titre : *Santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire*

Vous devez vous inscrire pour recevoir les avis transmis par courriel au sujet des mises à jour apportées à ce document :

- allez au store.csagroup.org
- cliquez sur **Service de mises à jour**

Le **numéro d'identification** dont vous avez besoin pour vous inscrire pour les mises à jour apportées à ce document est le **2428147**.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez nous contacter par courriel au techsupport@csagroup.org ou par téléphone au 416-747-2233.

Consultez la politique du Groupe CSA en matière de confidentialité au www.csagroup.org/legal pour savoir comment nous protégeons vos renseignements personnels.

L'Association canadienne de normalisation (qui exerce ses activités sous le nom «Groupe CSA»), sous les auspices de laquelle cette Norme nationale a été préparée, a reçu ses lettres patentes en 1919 et son accréditation au sein du Système de Normes nationales par le Conseil canadien des normes en 1973. Association d'affiliation libre, sans but lucratif ni pouvoir de réglementation, le Groupe CSA se consacre à l'élaboration de normes et à la certification.

Les normes du Groupe CSA reflètent le consensus de producteurs et d'utilisateurs de partout au pays, au nombre desquels se trouvent des fabricants, des consommateurs, des détaillants et des représentants de syndicats, de corps professionnels et d'agences gouvernementales. L'utilisation des normes du Groupe CSA est très répandue dans l'industrie et le commerce, et leur adoption à divers ordres de législation, tant municipal et provincial que fédéral, est chose courante, particulièrement dans les domaines de la santé, de la sécurité, du bâtiment, de la construction et de l'environnement.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays témoignent de leur appui au travail de normalisation mené par le Groupe CSA en participant bénévolement aux travaux des comités du Groupe CSA et en appuyant ses objectifs par leurs cotisations de membres de soutien. Les quelque 7000 volontaires faisant partie des comités et les 2000 membres de soutien constituent l'ensemble des membres du Groupe CSA parmi lesquels ses administrateurs sont choisis. Les cotisations des membres de soutien représentent une source importante de revenu pour les services de soutien à la normalisation volontaire.

Le Groupe CSA offre des services de certification et de mise à l'essai qui appuient et complètent ses activités dans le domaine de l'élaboration de normes. De manière à assurer l'intégrité de son processus de certification, le Groupe CSA procède de façon régulière et continue à l'examen et à l'inspection des produits portant la marque du Groupe CSA.

Outre son siège social et ses laboratoires à Toronto, le Groupe CSA possède des bureaux régionaux dans des centres vitaux partout au Canada, de même que des agences d'inspection et d'essai dans huit pays. Depuis 1919, le Groupe CSA a parfait les connaissances techniques qui lui permettent de remplir sa mission d'entreprise, à savoir le Groupe CSA est un organisme de services indépendant dont la mission est d'offrir une tribune libre et efficace pour la réalisation d'activités facilitant l'échange de biens et de services par l'intermédiaire de services de normalisation, de certification et autres, pour répondre aux besoins de nos clients, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Pour plus de renseignements sur les services du Groupe CSA, s'adresser au
Groupe CSA
178 Rexdale Boulevard
Toronto (Ontario) M9W 1R3
Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

This National Standard of Canada is available in both French and English.

Bien que le but premier visé par cette norme soit énoncé sous sa rubrique Domaine d'application, il est important de retenir qu'il incombe à l'utilisateur de juger si la norme convient à ses besoins particuliers.

**Une marque de commerce de l'Association canadienne de normalisation, qui exerce ses activités sous le nom «Groupe CSA».*

Norme nationale du Canada

CSA Z2003:20

Santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire

Excerpt - Annexe A (informative)

Exemple d'outil d'audit interne



*®Une marque de commerce de
l'Association canadienne de normalisation,
qui exerce ses activités sous le nom « Groupe CSA »*



*Édition française publiée en juillet 2020 par Groupe CSA,
un organisme sans but lucratif du secteur privé.
178 Rexdale Boulevard, Toronto (Ontario) Canada M9W 1R3*

*Pour acheter des normes et autres publications, allez au store.csagroup.org
ou composez le 1-800-463-6727 ou le 416-747-4044.*

*ICS 13.100
ISBN 978-1-4883-2582-3*

*© 2020 Association canadienne de normalisation
Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite par quelque
moyen que ce soit sans la permission préalable de l'éditeur.*

Annexe A (informative)

Exemple d'outil d'audit interne

Notes :

- 1) Cette annexe ne constitue pas une partie obligatoire de cette norme.
- 2) Cette annexe est basée sur l'annexe E de CAN/CSA-Z1003/BNQ 9700-803. Elle a été modifiée pour tenir compte des prescriptions et des directives contenues dans cette norme. Aux fins de cet outil d'audit, le terme « organisme » fait référence à un établissement postsecondaire.

A.1

Le tableau [A.1](#) est un exemple d'outil d'audit qui peut être utilisé par les organismes pour mener des audits internes. Cet outil peut être modifié pour refléter la taille, la nature et la complexité de l'organisme. Il peut aussi fonctionner comme un outil « d'analyse des écarts » pour mettre en lumière les éléments qui doivent être parachevés pour satisfaire aux exigences de la présente norme.

La plupart des organismes qui mettent en œuvre cette norme le feront dans un certain délai. La présente norme aborde trois différents aspects du sujet :

- a) les exigences (exprimées par « doit » dans la présente norme) sont des aspects obligatoires qui doivent être respectés pour mettre en œuvre la norme;
- b) les recommandations (exprimées par « devrait » dans la présente norme) indiquent des aspects qui sont jugés importants pour la mise en œuvre intégrale de la norme, mais qui n'ont pas le même degré d'exigence; et
- c) les choix qui reflètent les meilleures pratiques et qui sont considérés comme des éléments « souhaitables » du cadre socioécologique de la santé mentale et du bien-être.

La colonne intitulée « Degré » dans le tableau [A.1](#) contient les questions qui se rapportent aux catégories d'articles « a », « b » et « c ».

Note : L'exemple de modèle d'audit interne pourrait ne pas inclure tous les détails compris dans l'article référencé.

Tableau A.1
Exemple d'outil d'audit organisationnel
 (Voir l'article [A.1.](#))

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
Article 5.2.2 – Leadership					
5.2.2.1 Responsable principal La haute direction et/ou le responsable principal doivent favoriser un leadership continu et durable et inculquer la responsabilisation à l'égard de la santé mentale et du bien-être des étudiants.	a				
5.2.2.2 Responsabilités Les personnes occupant des postes de haute direction doivent : <ul style="list-style-type: none"> a) encadrer et promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de l'établissement; b) respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion; soutenir et renforcer l'inclusion de tous les membres de la communauté postsecondaire dans la mise en œuvre et la promotion du cadre; c) élaborer et mettre en place des objectifs et des cibles mesurables associés à la présente norme, et examiner périodiquement (annuellement) les progrès et les résultats de l'établissement dans la mise en œuvre de cette norme, et produire les rapports internes à cet égard; d) approuver et soutenir le cadre de l'établissement, communiquer les messages clés et encourager et maintenir les efforts dans l'ensemble de l'établissement; e) affecter les ressources (financières et humaines) pour soutenir les initiatives centrées sur les étudiants qui favorisent la santé mentale et le bien-être, comme décrit dans le cadre; f) surveiller l'exécution et la viabilité continue du cadre; et g) s'assurer que les processus décisionnels de l'établissement donnent la priorité à la santé mentale et au bien-être des étudiants; et h) passer régulièrement en revue les résultats de performance et en répondre. 	a				
Article 5.2.3 – Engagement, politique et pratiques					
5.2.3.1 Une approche stratégique Les décisions de l'établissement concernant les objectifs stratégiques, la planification, l'affectation des ressources	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
et les relations communautaires appropriées devraient s'appuyer sur les politiques et les pratiques qui favorisent la santé mentale et le bien-être des étudiants. Comme de nombreux établissements postsecondaires au Canada sont déjà en voie de réconciliation, cette approche devrait également être intégrée dans les politiques et les pratiques de santé mentale et de bien-être pour les étudiants, le personnel, le corps professoral et l'administration autochtones.					
5.2.3.2 L'optique de la santé mentale et du bien-être L'établissement postsecondaire doit mettre en place un processus pour examiner les politiques actuelles dans l'optique de la santé mentale et du bien-être des étudiants et s'appuyer sur les principes directeurs décrits à l'article 4.2.	a				
5.2.3.3 Engagement L'établissement postsecondaire doit déterminer les mécanismes appropriés qui démontrent son engagement envers la santé mentale et le bien-être des étudiants, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche systémique et holistique qui soutient la santé mentale des étudiants. L'établissement doit veiller à ce que ces mécanismes soient approuvés par la haute direction et l'instance dirigeante(le cas échéant).	a				
5.2.3.4 Politique Le mécanisme approuvé doit s'appuyer sur les engagements institutionnels pour : a) établir, promouvoir et maintenir un cadre conformément à la présente norme; b) être conforme à la mission, l'éthique et les principes de l'établissement; c) respecter toutes les exigences pertinentes en matière de droits de la personne et les lois sur l'accessibilité, telles que les mesures d'adaptation destinées aux étudiants ayant un handicap; d) élaborer et mettre en œuvre un processus permettant d'évaluer l'efficacité du cadre et d'apporter des modifications au besoin; e) déléguer les pouvoirs nécessaires pour analyser, mettre en œuvre et évaluer un cadre efficace; f) s'assurer que tous les membres de la communauté postsecondaire sont encouragés activement à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'amélioration continue du cadre;	a				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
g) fournir les ressources nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre, évaluer et maintenir le cadre; et h) reconnaître que c'est la responsabilité de tous de promouvoir et de renforcer un milieu d'apprentissage propice conformément aux principes du respect mutuel, de la confidentialité et de la coopération.					
Article 5.2.4 – Confidentialité					
5.2.4.1 Principes et résultats escomptés Les interactions avec les étudiants doivent se dérouler avec une appréciation claire des principes de la protection de la vie privée et de la confidentialité qui s'appliquent à l'ensemble de la communauté postsecondaire et des partenaires communautaires, y compris, mais sans s'y limiter, les administrateurs, le corps professoral, le personnel, les aînés, les conseillers en toxicomanie et en dépendance aux substances. Toutes les interactions avec les étudiants devraient respecter les exigences provinciales, territoriales et fédérales en matière de protection de la vie privée. [Voir l'article complet pour plus de détails.]	a				
5.2.4.2 Consentement éclairé L'établissement et ses représentants doivent respecter les droits des étudiants à la confidentialité et s'assurer du consentement éclairé avant de divulguer des renseignements personnels et privés sur la santé, à l'exception de ce qui est exigé par la loi applicable.	a				
Article 5.2.5 – Participation et engagement des parties prenantes					
5.2.5 Participation et engagement des parties prenantes Pour assurer cette participation, l'établissement postsecondaire devrait : a) engager un dialogue actif et régulier avec les parties prenantes, y compris les personnes-ressources et les fournisseurs de services communautaires, afin de mieux comprendre leurs besoins, leurs objectifs et leurs limites; b) collaborer avec les associations étudiantes, les syndicats d'étudiants et les groupes d'étudiants (y compris les groupes de recherche d'équité tels que, mais sans s'y limiter, les étudiants racialisés et les étudiants LGBTQ2S+) pour accroître la participation des étudiants à l'élaboration	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>du cadre de l'établissement et à son examen;</p> <p>c) promouvoir l'inclusion des étudiants qui prennent part à de multiples aspects de la vie étudiante;</p> <p>d) faire participer activement les étudiants au processus d'évaluation en utilisant des méthodes et des outils reconnus tels que les groupes de discussion, les sondages, les instruments de mesure validés et les audits;</p> <p>e) s'assurer que les résultats générés par le processus d'évaluation et les plans d'action en découlant sont communiqués efficacement au sein de la communauté postsecondaire de l'établissement (s'il y a lieu); et</p> <p>f) assurer une participation active et significative de tous les groupes représentant et reflétant la diversité des étudiants, y compris ceux ayant une expérience vécue et les étudiants de groupes de recherche d'équité dans les établissements postsecondaires, comme, mais sans s'y limiter :</p> <p>i) les étudiants autochtones;</p> <p>ii) les étudiants atteints d'un handicap; et</p> <p>iii) les étudiants internationaux.</p> <p>Note : L'établissement peut établir différents degrés de participation pour différents groupes au sein de la communauté postsecondaire.</p>					
Article 5.3 – Planification					
<p>5.3.1 Généralités</p> <p>Les principales étapes de gestion du changement devraient inclure :</p> <p>a) recueillir des données d'évaluation pour déterminer une base institutionnelle ou un état actuel (voir l'article 5.3.3) en mettant l'accent sur l'évaluation des facteurs psychosociaux (voir l'article 5.3.2);</p> <p>b) identifier les forces, les problèmes, les lacunes et les occasions [p. ex., au moyen d'une analyse FFOM (forces, faiblesses, occasions et menaces)];</p> <p>c) établir les priorités, les objectifs et les cibles;</p>	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
d) déterminer les stratégies et les interventions; e) renforcer les capacités de mise en oeuvre des stratégies et des interventions (p. ex., en appliquant un système de gestion qui repose sur le cycle planifier, faire, vérifier, agir); et f) rédiger des rapports sur la progression des résultats des stratégies et interventions approuvées à l'aide des données recueillies (voir les articles 5.2.1 et 5.2.2).					
Article 5.3.2 – Évaluation des facteurs psychosociaux					
5.3.2.2 Évaluation L'établissement postsecondaire doit procéder à une évaluation des facteurs psychosociaux.	a				
5.3.2.3 Facteurs institutionnels Les facteurs à évaluer devraient inclure, sans s'y limiter, les facteurs institutionnels suivants, qui pourraient être influencés par la dynamique entre les systèmes du modèle socioécologique, et qui ont un impact sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire (voir la figure 4) : a) la culture de l'établissement et la communauté (y compris la consommation de substances, les pressions sociales, le racisme et la discrimination, et d'autres aspects contribuant au milieu postsecondaire); b) les services de soutien en santé mentale; c) la direction et les attentes claires; d) l'engagement des étudiants; e) l'équité, diversité et inclusion; f) l'évaluation et succès scolaire; g) la civilité et le respect; h) les stratégies pédagogiques et de milieu d'apprentissage ; i) les obligations financières et de travail; j) la protection contre toutes les formes de violence; k) la sécurité culturelle et spirituelle, le soutien et les pratiques; et l) les autres facteurs de stress chroniques signalés par les étudiants.	b				
5.3.2.4 Autres facteurs En plus d'évaluer les facteurs de l'établissement, l'établissement postsecondaire devrait évaluer les	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
facteurs individuels et interpersonnels qui protègent la santé mentale et le bien-être et inclure, sans s'y limiter : a) la capacité à faire face au stress et à le gérer (résilience); b) l'accessibilité; c) le colonialisme et la réconciliation; d) l'estime de soi émotionnelle, physique et mentale; e) l'expérience et la confiance dans la gestion de demandes multiples; f) le soutien de la famille; g) la confiance et la stabilité financières; h) la promotion de la santé (p. ex., autogestion de la santé, alimentation saine, sommeil, exercice et loisirs); i) le traumatisme historique et intergénérationnel; j) les interactions relationnelles positives; k) la résolution des problèmes et la recherche d'aide; l) le soutien social (p. ex., les pairs, la communauté); et m) les soins spirituels.					
Article 5.3.3 – Collecte des données					
5.3.3.1 Besoins des étudiants L'établissement postsecondaire doit recueillir les données sur les besoins particuliers liés à la santé mentale et au bien-être des étudiants et doit déterminer les forces, les problèmes, les lacunes et les occasions d'amélioration continue en plus des mesures prioritaires.	a				
5.3.3.2 Méthodes L'établissement doit mettre au point un processus de collecte de données qui utilise des méthodes qualitatives, quantitatives ou des méthodes combinées. Le degré de détail requis dépendra de la complexité de l'établissement, de l'accessibilité à des données fiables et des besoins de l'établissement concernant la prise de décision.	a				
5.3.3.3 Conformité Toute collecte de données doit respecter toutes les exigences en matière de protection de la vie privée, ainsi que les exigences prévues par les lois, les conventions collectives et les politiques, et obtenir les approbations du service d'éthique de l'établissement.	a				
5.3.3.4 Dossiers L'établissement doit tenir un dossier des données recueillies et des méthodes de collecte utilisées.	a				
5.3.3.5 État actuel	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
Cette étape devrait comprendre une évaluation des politiques actuelles, des services, des ressources, des programmes et des résultats des étudiants pour les trois aspects du modèle socioécologique : individuel, institutionnel et communautaire.					
Article 5.3.4 – Objectifs et cibles					
<p>5.3.4.2 Documentation L'établissement postsecondaire doit documenter les objectifs et les cibles de son cadre pour les différents postes et départements de l'établissement. Les objectifs et les cibles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) être mesurables; b) être compatibles avec l'approche en matière de santé mentale et de bien-être de l'établissement (voir l'article 5.2.3), respecter les prescriptions de la loi, les exigences en matière de responsabilité et d'autres exigences, et viser l'amélioration continue; c) s'appuyer sur des revues antérieures, y compris des mesures du rendement antérieur et des données sur la santé mentale; d) s'appuyer sur les résultats de la collecte de données, les facteurs psychosociaux et les principales occasions d'amélioration qui ont été identifiées; e) être déterminés après consultation avec la communauté postsecondaire selon une optique intersectionnelle; f) être conformes aux exigences opérationnelles et administratives de l'établissement; et g) être revus et modifiés à des intervalles planifiés et selon les nouveaux renseignements et conditions, s'il y a lieu. 	a				
<p>5.3.4.3 Affectation L'établissement postsecondaire doit définir et affecter les ressources et les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et ses cibles.</p>	a				
<p>5.3.4.4 Amélioration L'établissement devrait envisager des objectifs et des cibles qui augmentent les forces existantes et qui favorisent les nouvelles occasions d'améliorer la santé mentale et le bien-être de la communauté postsecondaire.</p>	b				
Article 5.3.5 – Plans d'action					

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>5.3.5 Plans d'action L'établissement postsecondaire doit établir et maintenir un plan d'action qui est inclusif, s'appuie sur l'engagement des étudiants et reflète une approche systémique pour atteindre ses objectifs et ses cibles.</p>	a				
<p>5.3.5 Plans d'action Le plan devrait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) établir la responsabilité de l'atteinte des objectifs et des cibles; b) indiquer les méthodes et le délai d'atteinte des objectifs et des cibles; c) clarifier les objectifs, les résultats et les méthodes d'évaluation; d) anticiper et établir des liens avec les facteurs internes et externes, et forger des liens avec l'expertise pertinente; e) établir des liens avec des partenaires locaux, territoriaux, provinciaux et nationaux; f) se conformer aux normes locales, provinciales, territoriales, nationales ou internationales pertinentes et sur les critères d'agrément; g) mobiliser des étudiants pour la mise en œuvre des plans d'action; et h) créer des liens avec les parties prenantes internes et les membres de la communauté postsecondaire. 	b				
Article 5.4.2 – Milieu postsecondaire propice, sécuritaire et inclusif					
<p>5.4.2.2 Environnement physique Le développement d'un milieu d'apprentissage physique propice, sécuritaire et inclusif devrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la mise en place d'un environnement dynamique, accessible et fonctionnel qui répond aux besoins de la communauté de l'établissement postsecondaire; b) des espaces physiques et sociaux confortables et invitants qui donnent aux étudiants l'occasion de créer des liens utiles et de fonder une communauté dans le cadre d'activités institutionnelles; c) des espaces physiques qui encouragent la création de liens sociaux, la collaboration et l'apprentissage actif chez les étudiants et les membres de la communauté; 	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
d) des espaces qui mettent l'accent sur les rapports avec la terre et en incorporant la nature dans les espaces intérieurs pour améliorer la santé et le bien-être; e) des concepts qui sont les plus souples possible afin de s'adapter à divers besoins et activités et anticiper les innovations en pédagogie et en technologie; f) des espaces accessibles et inclusifs qui encouragent des modes de vie actifs et sains; g) des espaces qui reflètent une approche de conception accessible et inclusive, qui incorporent un accès et un contrôle véritables pour toutes les personnes de toutes les intersectionnalités et qui accroissent le sentiment d'appartenance; et h) des espaces pour diverses pratiques et cérémonies culturelles, y compris, mais sans s'y limiter, des salles pour la cérémonie de purification par la fumée, les ablutions et multiconfessionnelles.					
5.4.2.3 Milieu d'apprentissage Le développement d'un milieu d'apprentissage propice, sécuritaire et inclusif devrait comprendre : a) des programmes de mentorat et des programmes axés sur la vie étudiante, ainsi que du soutien pour des déterminants sociaux de la santé plus larges; b) des principes d'apprentissage accessible dans l'ensemble du curriculum; c) des ressources de la communauté étudiante pour promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusivité et l'anti-oppression; d) de l'information sur les communautés spirituelles et culturelles, ainsi que l'accès à ces communautés, en plus du soutien culturellement approprié en matière de santé mentale et de bien-être pour les étudiants; e) des programmes scolaires qui intègrent des occasions d'engagement et d'apprentissage utiles; f) des processus qui reconnaissent et atténuent les obstacles pour les étudiants	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>atteints d'un handicap, par exemple, en les informant de leurs droits face aux préjudices et à la discrimination ainsi que de leurs ressources et mesures de soutien en santé mentale;</p> <p>g) une culture qui reconnaît que l'ensemble de la communauté postsecondaire est responsable de la santé mentale et du bien-être de ses membres, et que la santé mentale a des effets sur l'apprentissage;</p> <p>h) des mesures de protection contre toutes les formes de violence, y compris, mais sans s'y limiter, contre le racisme, la transphobie, l'intimidation et les agressions sexuelles;</p> <p>i) encourager l'empathie, la gentillesse et la civilité; et</p> <p>j) un environnement conscient des facteurs psychosociaux et qui travaille à réduire les obstacles (voir l'article 5.3.2.3).</p>					
Article 5.4.3 – Littératie, éducation et réduction de la stigmatisation					
<p>5.4.3.2 Améliorer les compétences et la compréhension L'établissement postsecondaire doit identifier et mettre en œuvre des initiatives qui favorisent un environnement de santé mentale optimale.</p>	a				
<p>5.4.3.2 Améliorer les compétences et la compréhension Ces initiatives recommandées incluent, mais sans s'y limiter :</p> <p>a) une formation destinée à la communauté postsecondaire sur les déterminants sociaux de la santé et leur impact sur l'apprentissage et la santé mentale des étudiants;</p> <p>b) une formation destinée à la communauté postsecondaire sur la littératie en santé mentale;</p> <p>c) une formation destinée à la communauté postsecondaire sur la réduction des dommages;</p> <p>d) la mise en œuvre de programmes et de campagnes anti-stigmatisation;</p> <p>e) la sensibilisation à la santé mentale par le biais de programmes et de campagnes;</p> <p>f) les messages cohérentes promouvant la santé mentale positive dans un éventail de canaux de communication;</p>	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
g) des activités de sensibilisation à la santé mentale qui sont culturellement inclusives; h) un environnement qui encourage les comportements de recherche d'aide et d'assistance dans la communauté de l'établissement; i) une meilleure connaissance des ressources et des services communautaires en santé mentale et en bien-être qui sont offerts aux étudiants; j) des modes d'aiguillage vers les services et les ressources dans l'ensemble de la communauté et au sein de la communauté de l'établissement; et k) de l'information et des outils pour la communauté postsecondaire afin de réagir aux signes avant-coureurs des préoccupations liées à la santé mentale et d'identifier les étudiants qui pourraient avoir besoin d'être mis en contact avec les ressources et les services.					
Article 5.4.4 – Accessibilité					
5.4.4.2 Politiques et procédures Les établissements postsecondaires doivent élaborer des politiques et des procédures d'accommodement claires et uniformes pour les étudiants qui déclarent des handicaps, de même que pour ceux qui présentent des préoccupations liées à la santé mentale émergents qui ne sont peut-être pas encore documentés.	a				
5.4.4.3 Éléments clés Les éléments clés de ces politiques et procédures doivent être cohérents, transparents, utiliser un langage clair et être facilement accessibles à tous les membres de la communauté postsecondaire. Ils devraient inclure : a) des modifications raisonnables aux politiques et/ou des mesures d'accommodement pour rester à l'école; b) une formation et de l'information destinées à tous les membres de la communauté postsecondaire pour les aider à comprendre et à appliquer ces politiques et procédures; c) la clarification, la communication claire et la mise en œuvre coordonnée de la documentation requise pour recevoir des mesures d'accommodement (p. ex., notes	a				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>du médecin conformément aux exigences légales);</p> <p>d) un soutien offert lors d'un événement critique (individuel) tel qu'une crise de santé mentale ou un congé pour décès (p. ex., obtenir des permissions pour le report d'examens ou de devoirs); et</p> <p>e) la reconnaissance des soignants (aidants) et des accommodements disponibles associés à leurs obligations.</p>					
Article 5.4.5 – Intervention précoce					
<p>5.4.5.1 Reconnaissance Les établissements postsecondaires doivent mettre en œuvre des systèmes et des programmes afin de doter la communauté postsecondaire des connaissances nécessaires pour reconnaître les étudiants qui présentent des signes avant-coureurs de problèmes de santé mentale et de bien-être, intervenir auprès d'eux et les orienter vers des ressources et des services appropriés.</p>	a				
<p>5.4.5.2 Programmes Les approches d'intervention précoce devraient inclure :</p> <p>a) des programmes et des ressources qui encouragent la prise en main par les étudiants de leurs apprentissages et aident les étudiants à identifier eux-mêmes leurs besoins en santé mentale et à développer des compétences en autogestion de la santé à la discrétion de l'étudiant;</p> <p>b) des guides parmi la communauté postsecondaire pour aider les étudiants à trouver les ressources appropriées qui contribuent à la littératie en santé mentale afin de les aider à reconnaître les signes d'une détérioration de la santé mentale et à prendre les mesures appropriées;</p> <p>c) un espace pour les étudiants atteints d'un handicap, y compris, mais sans s'y limiter, ceux ayant des troubles en matière de santé mentale, et l'établissement de voies flexibles vers les ressources;</p> <p>d) l'examen des politiques, des processus et des ressources pour s'assurer qu'ils appuient les valeurs telles que l'autonomie des étudiants, l'équité et l'inclusion;</p>	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>e) le dépistage des besoins psychosociaux lorsque les étudiants demandent des soins de premier recours, s'il y a lieu;</p> <p>f) une formation destinée à la communauté postsecondaire pour aider à reconnaître les signes de détérioration de la santé mentale et à prendre les mesures appropriées;</p> <p>g) des services consultatifs et un soutien accru aux enseignants et au personnel lorsqu'ils constatent qu'un étudiant est en difficulté et pourrait avoir besoin de soutien additionnel; et</p> <p>h) de l'aide aux étudiants afin qu'ils comprennent quels sont leurs droits face à la confidentialité et pour s'assurer d'obtenir un consentement éclairé avant de partager des renseignements personnels et sur la santé.</p>					
Article 5.4.6 – Mesures de soutien en santé mentale					
<p>5.4.6.2 Équité Les établissements postsecondaires doivent s'efforcer de fournir ou d'établir des relations avec la communauté élargie qui facilitent et maintiennent un accès équitable à la prestation de services financièrement accessibles, de services culturellement sécuritaires et inclusifs, de services de santé mentale et de bien-être axés sur les traumatismes et la violence, et de services de soutien et de soins affirmatif, ou à l'orientation vers ces services.</p>	a				
<p>5.4.6.3 Accessibilité Les services de soutien en santé mentale devraient être opportuns, coordonnés et accessibles. Ces services de soutien en santé mentale peuvent être offerts par des services institutionnels, des fournisseurs externes et/ou par des services communautaires.</p>	b				
<p>5.4.6.3 Accessibilité Les services et les ressources de soutien doivent être largement communiqués aux étudiants.</p>	a				
<p>5.4.6.4 Coordination Ces services devraient être uniformisés et coordonnés dans l'ensemble des zones de service afin de s'assurer que les étudiants sont associés au palier de soins approprié.</p>	b				
<p>5.4.6.5 Approches L'élaboration et le maintien de ces services, conçus en collaboration avec des étudiants, devraient soutenir les approches suivantes :</p> <p>a) être centrés sur les étudiants;</p>	b				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>b) fournir un éventail de mesures de soutien tout au long du continuum de santé mentale qui s'appuient sur des pratiques fondées sur les connaissances et culturellement inclusives;</p> <p>c) offrir des services sensibles et adaptés à divers besoins et perspectives et aux besoins changeants des étudiants, y compris, mais sans s'y limiter, au bien-être financier (frais de scolarité et aide financière, sécurité alimentaire, logement abordable);</p> <p>d) collaborer et établir des partenariats avec les services communautaires de santé mentale et de toxicomanie, les hôpitaux locaux, les fournisseurs de services adaptés à la culture, les chefs spirituels, les aînés, les programmes d'aide et destinés aux étudiants et les réseaux provinciaux et territoriaux;</p> <p>e) offrir une formation sur les compétences des fournisseurs de services pour soutenir les groupes de recherche d'équité;</p> <p>f) offrir l'accès à un large éventail de services tels que le soutien par les pairs, la cybersanté mentale, la réduction des dommages, la pleine conscience et les huttes de sudation;</p> <p>g) offrir des services de consultation en temps opportun à l'administration, au corps professoral et au personnel pour appuyer des questions particulières touchant les étudiants ou les programmes, conformément à la législation provinciale sur la protection de la vie privée et la confidentialité;</p> <p>h) lorsque des fournisseurs de services professionnels sont présents, ils sont conformes aux normes et aux qualifications professionnelles établies;</p> <p>i) être soutenus par une meilleure communication sur la disponibilité des services et le suivi des résultats;</p> <p>j) soutenir le cheminement des établissements vers la réconciliation conformément à la Commission de vérité et réconciliation du</p>					

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
Canada : appels à l'action, les établissements devraient reconnaître les histoires distinctes et les obstacles qui en résultent; et k) offrir des programmes et des services qui tirent parti des forces et le savoir des communautés autochtones qui fournissent un soutien en matière de santé mentale et de bien-être aux étudiants autochtones.					
Article 5.4.6.6 – Prévention du suicide Les efforts déployés en amont pour sensibiliser les étudiants à la prévention du suicide et leurs ressources sont un moyen efficace de réduire les tentatives de suicide et les suicides (Organisation mondiale de la santé, 2010). Les établissements postsecondaires devraient prévoir des initiatives de prévention du suicide, en l'absence de crise et en tant qu'effort constant.	b				
Article 5.4.7 – Gestion des crises et postvention					
5.4.7.2 Processus et protocoles Les établissements postsecondaires doivent élaborer, documenter et maintenir des processus et des protocoles transparents pour la gestion des crises, y compris : a) la formation continue et la clarté des rôles pour la communauté postsecondaire sur les procédures d'urgence, les interventions en cas de crise et la postvention; b) la sensibilisation aux signes d'une crise de santé mentale; c) la mise en place de politiques claires concernant la protection et la divulgation des renseignements personnels; d) la diffusion de renseignements au sujet des services tels que les lignes téléphoniques de crise; e) des ressources destinées à la communauté postsecondaire pour aider à reconnaître les étudiants en détresse, leur venir en aide et les diriger vers les services appropriés; f) des efforts visant à soutenir la formation mutuelle, la communication et la coordination avec les partenaires communautaires (p. ex., premiers intervenants, service des urgences, soins de santé, sécurité); g) l'identification du porte-parole d'un établissement postsecondaire chargé de	a				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>s'engager auprès des médias et/ou d'autres groupes pour répondre aux préoccupations;</p> <p>h) de l'information ou une programmation pour la communauté postsecondaire touchée par des incidents critiques;</p> <p>i) l'examen des lignes directrices juridiques et professionnelles qui sont susceptibles d'influencer la prise de décision;</p> <p>j) les ressources nécessaires pour soutenir un étudiant et la communauté élargie après un événement critique (après une crise); et</p> <p>k) la possibilité pour les parties prenantes de faire un compte rendu et de réfléchir à la suite d'un incident critique.</p>					
Article 5.5 – Évaluation et production de rapports					
<p>5.5.1 Généralités L'établissement postsecondaire doit engager les étudiants et un large éventail de parties prenantes dans la communauté postsecondaire afin de déterminer (voir l'article 5.2.5) :</p> <p>a) les éléments qui nécessitent être surveillés et mesurés;</p> <p>b) les méthodes de surveillance, de mesure, d'analyse et d'évaluation, s'il y a lieu, utilisées pour assurer des résultats valides;</p> <p>c) les critères d'acceptation utilisés;</p> <p>d) le moment où la surveillance doit être effectuée et où les mesures doivent être prises;</p> <p>e) le moment où les résultats de la surveillance et où des mesures doivent être analysés et évalués; et</p> <p>f) le moment où et la façon dont les résultats seront communiqués à la communauté concernée ou touchée.</p>	a				
<p>5.5.2.1 Prise en considération Le plan d'évaluation doit être pris en considération tout au long des étapes de la planification et de la mise en œuvre.</p>	a				
<p>5.5.2.2 Structure, processus et indicateurs des résultats Le plan devrait inclure le processus et les indicateurs des résultats fondés sur de l'information quantitative et qualitative.</p>	b				
<p>5.5.2.3 Évaluation des performances</p>	a				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
L'établissement postsecondaire doit évaluer ses performances et l'efficacité du cadre pour la santé mentale et le bien-être.					
<p>5.5.2.4 Amélioration Les établissements postsecondaires devraient recueillir l'information sur les activités et les résultats des stratégies et des interventions afin d'informer les efforts et pour entreprendre les activités de programmation futures. Les indicateurs potentiels peuvent inclure des indicateurs à différents échelles du système :</p> <p>a) communauté et société; b) institutionnel; et c) individuel et interpersonnel.</p> <p>[Voir l'article 5.5.2.4 pour connaître les indicateurs recommandés à chaque niveau du système.]</p>	b				
<p>5.5.2.5 Source des données Les établissements devraient utiliser les données de diverses sources pour mieux comprendre les besoins de leur population étudiante et améliorer les programmes et services connexes.</p>	b				
Article 5.5.3 – Rapports institutionnels					
<p>5.5.3.1 Diffusion Le plan d'évaluation devrait comprendre des stratégies pour diffuser et partager les résultats avec la communauté postsecondaire et les parties prenantes élargies, selon le cas.</p>	b				
<p>5.5.3.2 Conservation des dossiers L'établissement doit conserver l'information documentée appropriée comme preuve de la surveillance, de la mesure, de l'analyse et de l'évaluation de ses résultats.</p>	a				
Article 6 – Amélioration continue et efforts soutenus					
<p>6.1.2.1 Évaluation continue L'établissement postsecondaire doit amorcer un processus d'amélioration continue basé sur une évaluation continue et sur le partage et l'échange de connaissances avec les communautés de la santé mentale et postsecondaire.</p>	a				
<p>6.1.2.2 Résultats partagés Les résultats contextualisés devraient être facilement accessibles et partagés avec tous les membres de la communauté postsecondaire interne.</p>	b				
<p>6.1.2.3 Résultats Les résultats du processus d'évaluation ou d'examen doivent comprendre :</p> <p>a) les possibilités d'amélioration, et en cas de manquements ou d'écarts, les mesures correctives à apporter;</p>	a				

(à suivre)

Tableau A.1 (suite)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
b) l'examen et la mise à jour des procédures et mécanismes organisationnels propres ou afférents au cadre de l'établissement pour la santé mentale et le bien-être, et du travail visant à s'assurer que les efforts en santé mentale sont intégrés dans la culture et les politiques de l'établissement; c) un examen et une mise à jour des objectifs, des cibles et des plans d'action; d) les possibilités de communication pour améliorer la compréhension et l'application des résultats; et e) la rétroaction de la communauté postsecondaire.					
Article 6.1.3 – Faire progresser les connaissances					

(à suivre)

Tableau A.1 (fin)

Sujet	Degré	Oui	Non	Résultats	Commentaires
<p>6.1.3.2 Stratégies Dans le cadre de l'amélioration continue, les établissements postsecondaires devraient envisager les stratégies suivantes :</p> <p>a) Utiliser des approches interfonctionnelles pour intégrer la compréhension et l'engagement concernant la santé mentale et le bien-être dans tous les curriculums et disciplines, assurant ainsi le développement de futurs citoyens capables de promouvoir un changement qui favorisera la santé à l'extérieur des communautés institutionnelles.</p> <p>b) Promouvoir la recherche, les pratiques, l'enseignement et la formation en communauté au sujet des connaissances et des actions requises pour favoriser la santé mentale. Contribuer à la production et à l'application des connaissances axées sur la promotion de la santé et à l'établissement et à l'évaluation des normes qui font avancer les programmes de recherche pluridisciplinaire et transdisciplinaire.</p> <p>c) Diriger des programmes d'action locaux et internationaux et créer des partenariats pour promouvoir la santé mentale et le bien-être. Établir et soutenir des relations et des collaborations inspirantes et efficaces au sein de la communauté institutionnelle et en dehors de celle-ci pour développer, mettre à profit et mobiliser les connaissances et l'action qui font la promotion de la santé à l'échelle locale et internationale.</p>	b				





Commission de la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada

Avec le financement de



Santé
Canada

Health
Canada



Commission de la santé mentale du Canada

Bureau 1210, 350 rue Albert
Ottawa, ON K1R 1A4

Tel : 613.683.3755
Fax : 613.798.2989

infocsmc@commissionsantementale.ca
www.commissionsantementale.ca

[@CSMC_MHCC](https://twitter.com/CSMC_MHCC) [/theMHCC_](https://www.facebook.com/theMHCC_) [/1MHCC_](https://www.youtube.com/channel/UC1MHCC_) [@theMHCC](https://www.instagram.com/theMHCC)
[/Commission de la santé mentale du Canada](https://www.linkedin.com/company/Commission-de-la-santé-mentale-du-Canada)